



## LIGNE NOUVELLE BORDEAUX - TOULOUSE

Demande d'autorisation environnementale  
pour les investigations préalables

Archéologie préventive  
et sondages géotechniques

 Pièce D8

Demande d'autorisation pour les  
Installations, ouvrages, travaux et  
activités (IOTA)

Chapitre 8.4.3

Sécurisation foncière des sites

DOSSIER D'AUTORISATION  
ENVIRONNEMENTALE

SEPTEMBRE 2025

Interne SNCF Réseau

@Groupe SNCF - Olivier Foulon





Dpt	Secteur de l'impact	Bassin versant de gestion	Impacts résiduels		Dette surfacique (ha)	Compensation // Equivalence surfacique						
			Nombre de zones humides	Surface totale d'impact résiduel (ha)		Nom du site	Communes	Secteur	Superficie totale du site	Type de sécurisation envisagée	Etat d'avancement de la sécurisation	Document joint
33	Secteur 1	La Garonne et ses affluents du Dropt à la Pimpine	82	34,6	51,9	33_LAN_01	Landiras	Secteur 1	19,9	Acquisition	Lettre d'engagement signée	X (lettre jointe avec 33_LAN_03)
						33_LAN_03	Illats, Landiras	Secteur 1	61,3	Acquisition	Lettre d'engagement signée	X (lettre jointe avec 33_LAN_01)
						33_AIL_02	Aillas, Labescau	Secteur 3	15,2	Acquisition + Conventionnement	Lettres d'engagement (achat et conv) signées	X
						33_CAB_01	Cabanac-et-Villagrains	Secteur 1	41,5	Acquisition	Acquis CDC Biodiversité	X
						33_COU_01	Cours-les-Bains	Secteur 3	60,6	Acquisition	Lettre d'engagement signée	X
						33_ILL_02	Illats	Secteur 1	11,5	Acquisition	Discussions en cours	
						33_SCM_01	Gabarnac, Sainte-Croix-du-Mont	Secteur 1	9,5	Acquisition	Lettre d'engagement signée	X (lettre jointe avec 33_SCM_02)
						33_SCM_02	Sainte-Croix-du-Mont	Secteur 1	3,4	Acquisition	Lettre d'engagement signée	X (lettre jointe avec 33_SCM_01)
						33_SME_01	Ayguemorte-les-Graves, Saint-Médard-d'Eyrans	Secteur 1	85,7	Acquisition	Discussions en cours	
33	Secteur 2	Ciron	233	72	144,0	47_BSS_01	Boussès, Houeillès, Lubbon	Secteur 2	418,1	Conventionnement	Discussions en cours	
						33_LAN_04	Landiras	Secteur 2	45,4	Acquisition	Lettre d'engagement signée	X
						33_LAN_07	Landiras	Secteur 2	9,7	Acquisition	Discussions en cours	
						40_LUB_11	Losse, Lubbon	Secteur 2	179,0	Acquisition	Mis en stock SAFER	X
						47_ALL_01	Allons	Secteur 2	69,4	Conventionnement	Discussions en cours	

Dpt	Secteur de l'impact	Bassin versant de gestion	Impacts résiduels		Dette surfacique (ha)	Compensation // Equivalence surfacique						
			Nombre de zones humides	Surface totale d'impact résiduel (ha)		Nom du site	Communes	Secteur	Superficie totale du site	Type de sécurisation envisagée	Etat d'avancement de la sécurisation	Document joint
						47_ALL_02	Allons	Secteur 2	100,9	Conventionnement	Discussions en cours	
						47_PIN_02	Allons, Lartigue, Pindères, Sauméjan	Secteur 2	231,1	Conventionnement	Discussions en cours	
						47_SMJ_01	Pindères, Sauméjan	Secteur 2	125,7	Acquisition + Conventionnement	Acquis (Promesse d'achat signée) / Lettre d'engagement (conv) signée	X
						47_SMJ_02	Allons, Houeillès, Sauméjan	Secteur 2	222,2	Conventionnement	Discussions en cours	
47	Secteur 3	Avance	66	27,7	41,6	47_FAR_01	Anzex, Fargues-sur-Ourbise	Secteur 3	38,6	Acquisition	Lettre d'engagement signée	X
						47_HOU_02	Boussès, Fargues-sur-Ourbise, Houeillès	Secteur 3	430,3	Conventionnement	Discussions en cours	
						47_LRN_01	Fargues-sur-Ourbise, La Réunion	Secteur 3	19,6	Conventionnement	Lettre d'engagement signée	X
47	Secteur 3	Ourbise	19	5,4	8,1	47_VIL_01	Puch-d'Agenais, Villefranche-du-Queyran	Secteur 3	66,7	Acquisition	Discussions en cours	
47	Secteur 4	Bruilhois	9	8,6	12,9	47_MSA_02	Moncaut, Montagnac-sur-Auvignon	Secteur 4	31,9	Acquisition	Lettre d'engagement signée	X
47	Secteur 4	Garonne de la Barguelonne au Dropt	12	9,8	14,7	47_CDC_01	Caudecoste	Secteur 4	22,0	Acquisition	Lettre d'engagement signée	X
82	Secteur 5	Ayroux - Sère	17	14,7	22,1	82_CAU_02	Caumont, Le Pin	Secteur 5	36,1	Acquisition	Lettre d'engagement signée	X
82/31	Secteur 5	Garonne de l'Aussonnelle à la Barguelonne	21	7,8	11,7	82_GRI_03	Aucamville, Grenade, Grisollès, Verdun-sur-Garonne	Secteur 6	82,0	Conventionnement	Lettre d'engagement signée	X
						82_MAS_01	Mas-Grenier	Secteur 6	43,6	Conventionnement	Discussions en cours	
						82_CSR_01	Castelsarrasin	Secteur 5	36,5	Conventionnement	Lettre d'engagement signée	X

Dpt	Secteur de l'impact	Bassin versant de gestion	Impacts résiduels		Dette surfacique (ha)	Compensation // Equivalence surfacique						
			Nombre de zones humides	Surface totale d'impact résiduel (ha)		Nom du site	Communes	Secteur	Superficie totale du site	Type de sécurisation envisagée	Etat d'avancement de la sécurisation	Document joint
						82_EPL_01	Espalais	Secteur 5	4,7	Acquisition	Lettre d'engagement signée	X
						82_MON_01	Montech	Secteur 6	9,6	Acquisition	Mis en stock SAFER	X
82	Secteur 5	Tarn du Tescou à la Garonne	18	27,8	41,7	82_BDO_02	Boudou, Moissac	Secteur 5	25,4	Acquisition	Discussions en cours	
						82_LVD_04	La-Ville-Dieu-du-Temple, Saint-Porquier	Secteur 5	33,4	Acquisition	Discussions en cours	
						82_LVD_06	Albefeuille-Lagarde	Secteur 5	31,9	Acquisition	Discussions en cours	
						82_LVD_08	Albefeuille-Lagarde, Montauban, Montbeton	Secteur 5	21,2	Acquisition	Discussions en cours	
						82_LVD_09	Montauban, Montbeton	Secteur 5	23,8	Acquisition	Discussions en cours	
31	Secteur 6	Hers mort - Girou	1	0,04	0,1	31_LAU_01	Launaguet	Secteur 6	22,3	Acquisition	Lettre d'engagement signée	X
82/31	Secteur 6	Tarn - Agout - Tescou	28	53,8	80,7	31_LEB_01	Le Born, Villemur-sur-Tarn	Secteur 6	6,6	Acquisition	Lettre d'engagement signée	X
						82_LAB_01	Campsas, Fronton, Labastide-Saint-Pierre, Orgueil	Secteur 6	75,9	Acquisition	Mis en stock Safer	X

**ACCORD DE PRINCIPE**

**SITE DE COMPENSATION « 33\_LAN\_01, 33\_LAN\_03 »**

**Illats, Landiras (Gironde)**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'acquisition de données qui seront nécessaires aux études de conception détaillées du GPSO, SNCF Réseau souhaite conduire des investigations géotechniques de terrain (sondages, instrumentation...) et réaliser les opérations d'archéologie préventive au sein des emprises APS de la ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse. Quatre départements sont concernés : la Gironde (33), le Lot-et-Garonne (47), le Tarn-et-Garonne (82) et la Haute-Garonne (31).

Les travaux liés à ces "investigations préalables" sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement, notamment sur les milieux naturels et les zones humides, justifiant une demande d'autorisation environnementale auprès de l'administration (Dossier DAE1).

Aussi, SNCF Réseau est tenue de mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à compenser les impacts résiduels sur les habitats naturels et les espèces affectés, lorsque ces impacts n'ont pu être évités ou réduits par d'autres mesures en phase de chantier. Plusieurs sites de compensation ont été identifiés comme éligibles, dont celui mentionné ci-dessous.

A ce titre, notre opérateur foncier SEGAT, doit engager une démarche de pré-sécurisation foncière, qui conduira dans un second temps à proposer une promesse d'achat portant sur les terrains que vous possédez. Les parcelles concernées sont listées ci-dessous :

Département	Commune	Code INSEE	Référence cadastrale			
			Préfixe	Section	Numéro	Surface
Gironde	Illats	33205	0	D	1	0,23
Gironde	Illats	33205	0	D	1122	1,87
Gironde	Illats	33205	0	D	1123	0,24
Gironde	Illats	33205	0	D	1124	0
Gironde	Illats	33205	0	D	1125	0,26
Gironde	Illats	33205	0	D	1134	0,06
Gironde	Illats	33205	0	D	1135	0,2
Gironde	Illats	33205	0	D	1137	0,66
Gironde	Illats	33205	0	D	1139	0,74
Gironde	Illats	33205	0	D	1140	0,1
Gironde	Illats	33205	0	D	1143	0,01
Gironde	Illats	33205	0	D	1144	0,15
Gironde	Illats	33205	0	D	1145	0,64
Gironde	Illats	33205	0	D	1146	0,07
Gironde	Illats	33205	0	D	1147	0,48
Gironde	Illats	33205	0	D	1148	0,16

Gironde	Illats	33205	0	D	1149	3,52
Gironde	Illats	33205	0	D	1156	0,27
Gironde	Illats	33205	0	D	2188	1,01
Gironde	Illats	33205	0	D	2191	0,08
Gironde	Illats	33205	0	D	2192	0,06
Gironde	Illats	33205	0	D	2194	0,01
Gironde	Illats	33205	0	D	2195	0,56
Gironde	Illats	33205	0	D	2196	0,11
Gironde	Illats	33205	0	D	2197	0,47
Gironde	Illats	33205	0	D	2360	3,08
Gironde	Illats	33205	0	D	2365	0,38
Gironde	Illats	33205	0	D	2366	1,35
Gironde	Landiras	33225	0	C	318	0,31
Gironde	Landiras	33225	0	C	356	0,28
Gironde	Landiras	33225	0	C	564	0,12
Gironde	Landiras	33225	0	C	964	2,09
Gironde	Landiras	33225	0	C	965	2,45
Gironde	Landiras	33225	0	D	112	0,04
Gironde	Landiras	33225	0	D	113	0,23
Gironde	Landiras	33225	0	D	122	0,15
Gironde	Landiras	33225	0	D	202	0,09
Gironde	Landiras	33225	0	D	203	0,92
Gironde	Landiras	33225	0	D	204	0,44
Gironde	Landiras	33225	0	D	205	0,09
Gironde	Landiras	33225	0	D	219	0,71
Gironde	Landiras	33225	0	D	223	0,99
Gironde	Landiras	33225	0	D	224	0,42
Gironde	Landiras	33225	0	D	232	0,28
Gironde	Landiras	33225	0	D	1784	0,01
Gironde	Landiras	33225	0	D	1787	0,17
Gironde	Landiras	33225	0	D	1789	0,31
Gironde	Landiras	33225	0	D	1790	0,21
Gironde	Landiras	33225	0	D	1792	0,09
Gironde	Landiras	33225	0	D	1794	0,44
Gironde	Landiras	33225	0	D	2303	0,01
Gironde	Landiras	33225	0	D	2306	0,36
Gironde	Landiras	33225	0	D	2307	0,55
Gironde	Landiras	33225	0	D	2309	0,01
Gironde	Landiras	33225	0	D	2311	0,1
Gironde	Landiras	33225	0	D	2313	1,43
Gironde	Landiras	33225	0	D	2314	0,01
Gironde	Landiras	33225	0	E	201	0,09
Gironde	Landiras	33225	0	E	202	0,7
Gironde	Landiras	33225	0	E	203	0,4
Gironde	Landiras	33225	0	E	204	0,09
Gironde	Landiras	33225	0	E	205	0,05
Gironde	Landiras	33225	0	E	206	0,14
Gironde	Landiras	33225	0	E	207	0,13
Gironde	Landiras	33225	0	E	208	0,04

Gironde	Landiras	33225	0	E	209	0,09
Gironde	Landiras	33225	0	E	210	0,07
Gironde	Landiras	33225	0	E	216	0,03
Gironde	Landiras	33225	0	E	224	0,17
Gironde	Landiras	33225	0	E	228	0,02
Gironde	Landiras	33225	0	E	1201	0,17
Gironde	Landiras	33225	0	E	1203	0,03
Gironde	Landiras	33225	0	E	1205	0,16
Gironde	Landiras	33225	0	E	1207	0,15
Gironde	Landiras	33225	0	E	1220	0,31
Gironde	Landiras	33225	0	E	1509	0,15
Gironde	Landiras	33225	0	E	1511	0,46
Gironde	Landiras	33225	0	E	1514	0,42
Gironde	Landiras	33225	0	E	1515	0,32
Gironde	Landiras	33225	0	E	1517	0,78
Gironde	Landiras	33225	0	E	1520	0,06
Gironde	Landiras	33225	0	I	154	2,83
Gironde	Landiras	33225	0	I	155	0,06
Gironde	Landiras	33225	0	I	156	5,47
Gironde	Landiras	33225	0	I	157	0,34
Gironde	Landiras	33225	0	I	158	2,12
Gironde	Landiras	33225	0	I	163	2,72

L'emprise totale du site couvre 48,699 hectares. La liste des parcelles concernées est précisée dans la fiche d'éligibilité annexée, laquelle détaille les caractéristiques du site.

SNCF Réseau vous propose d'étudier la mise en place des aménagements suivants :

- Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guilda
- Enlèvement / traitement d'espèces exotiques envahissantes (EEE)
- Etrépage / Décapage / Décaissement du sol ou suppression de remblais
- Réensemencement de milieux dégradés, replantation, restauration de haies existantes mais dégradées
- Réouverture du milieu par débroussaillage d'espèces ligneuses, abattage d'arbres, etc.
- Restauration de corridor écologique
- Abandon ou forte réduction de toute gestion : îlot de senescence, autre (à préciser)
- Changement des pratiques culturales par conversion de terres cultivées ou exploitées de manière intensive
- Intervention sur les drains, rigoles, fossés
- Mise en place de pratiques de gestion alternatives plus respectueuses des milieux

Avant de vous présenter une promesse d'achat, nous sollicitons votre accord de principe afin de permettre la poursuite des études. C'est dans cette perspective que nous vous invitons à compléter ce qui suit.

Je soussigné(e), Madame/Monsieur Benjamin PELISSIE, propriétaire des parcelles cadastrées listées ci-dessus ainsi que mentionnées dans le pré-diagnostic annexé, donne mon accord de principe à la réalisation de mesures compensatoires sur lesdites parcelles, sous réserve d'un accord sur la promesse d'achat proposée par SNCF Réseau.

Pour faire et valoir ce que de droit

Signature



Benjamin PELISSIE (Apr 14, 2025 15:47 GMT+2)

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma haute considération.

DIRECTION DE PROJET GPSO  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX.  
Téléphone : 05.24.73.68.54



**ACCORD DE PRINCIPE**

**SITE DE COMPENSATION « 33\_AIL\_02 »**

**Aillas (Gironde)**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'acquisition de données qui seront nécessaires aux études de conception détaillées du GPSO, SNCF Réseau souhaite conduire des investigations géotechniques de terrain (sondages, instrumentation...) et réaliser les opérations d'archéologie préventive au sein des emprise APS de la ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse. Quatre départements sont concernés : la Gironde (33), le Lot-et-Garonne (47), le Tarn-et-Garonne (82) et la Haute-Garonne (31).

Les travaux liés à ces "investigations préalables" sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement, notamment sur les milieux naturels et les zones humides, justifiant une demande d'autorisation environnementale auprès de l'administration (Dossier DAE1).

Aussi, SNCF Réseau est tenue de mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à compenser les impacts résiduels sur les habitats naturels et les espèces affectés, lorsque ces impacts n'ont pu être évités ou réduits par d'autres mesures en phase de chantier. Plusieurs sites de compensation ont été identifiés comme éligibles, dont celui mentionné ci-dessous.

A ce titre, notre opérateur foncier SEGAT, doit engager une démarche de pré-sécurisation foncière, qui conduira dans un second temps à proposer une promesse d'achat portant sur les terrains que vous possédez. Les parcelles concernées sont listées ci-dessous :

Département	Commune	Code INSEE	Référence cadastrale			
			Préfixe	Section	Numéro	Surface
Gironde	Aillas	33002	000	C	1210	1,7381

L'emprise totale du site couvre 1,7381 hectares. La liste des parcelles concernées est précisée dans la fiche d'éligibilité annexée, laquelle détaille les caractéristiques du site.

SNCF Réseau vous propose d'étudier la mise en place des aménagements suivants :

- Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guildes
- Etrépage / Décapage / Décaissement du sol ou suppression de remblais
- Réensemencement de milieux dégradés, replantation, restauration de haies existantes mais dégradées
- Restauration de corridor écologique
- Abandon ou forte réduction de toute gestion : îlot de senescence, autre (à préciser)
- Changement des pratiques culturales par conversion de terres cultivées ou exploitées de manière intensive

DIRECTION DE PROJET GPSO  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX  
Téléphone : 05 24 73 88 54

- Modification des modalités de fauche et/ou de pâturage ou modification de la gestion des niveaux d'eau
- Mise en place de pratiques de gestion alternatives plus respectueuses des milieux
- Modification des modalités de gestion de la fréquentation humaine
- Intervention sur les drains, rigoles, fossés

Avant de vous présenter une promesse d'achat, nous sollicitons votre accord de principe afin de permettre la poursuite des études. C'est dans cette perspective que nous vous invitons à compléter ce qui suit.

**Je soussigné(e), Madame/Monsieur propriétaire des parcelles cadastrées listées ci-dessus ainsi que mentionnées dans le pré-diagnostic annexé, donne mon accord de principe à la réalisation de mesures compensatoires sur lesdites parcelles, sous réserve d'un accord sur la promesse d'achat proposée par SNCF Réseau.**

**Pour faire et valoir ce que de droit**

Signature <sup>15/04/25</sup>  
Romain EGARD DIOËR

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma haute considération.

DIRECTION DE PROJET GPSO  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX  
Téléphone : 05 24 73 88 54

**ACCORD DE PRINCIPE**  
**SITE DE COMPENSATION « 33\_AIL\_02 »**  
**Aillas-Labescou (Gironde)**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'acquisition de données qui seront nécessaires aux études de conception détaillées du GPSO, SNCF Réseau souhaite conduire des investigations géotechniques de terrain (sondages, instrumentation...) et réaliser les opérations d'archéologie préventive au sein des emprises APS de la ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse. Quatre départements sont concernés : la Gironde (33), le Lot-et-Garonne (47), le Tarn-et-Garonne (82) et la Haute-Garonne (31).

Les travaux liés à ces "investigations préalables" sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement, notamment sur les milieux naturels et les zones humides, justifiant une demande d'autorisation environnementale auprès de l'administration (Dossier DAEI).

Aussi, SNCF Réseau est tenue de mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à compenser les impacts résiduels sur les habitats naturels et les espèces affectés, lorsque ces impacts n'ont pu être évités ou réduits par d'autres mesures en phase de chantier. Plusieurs sites de compensation ont été identifiés comme éligibles, dont celui mentionné ci-dessous.

A ce titre, notre opérateur foncier SEGAT, doit engager une démarche de pré-sécurisation foncière, qui conduira dans un second temps à proposer une convention d'ORE portant sur les terrains que vous possédez. Les parcelles concernées sont listées ci-dessous :

Département	Commune	Code INSEE	Référence cadastrale			
			Préfixe	Section	Numéro	Surface
Gironde	Aillas	33002	0	C	501	0,69
Gironde	Aillas	33002	0	C	502	0,88
Gironde	Aillas	33002	0	C	<del>505</del>	<del>0,11</del>
Gironde	Aillas	33002	0	C	513	0,17
Gironde	Aillas	33002	0	C	875	3,64
Gironde	Aillas	33002	0	C	<del>1081</del>	<del>0,05</del>
Gironde	Aillas	33002	0	C	<del>1083</del>	<del>0,04</del>
Gironde	Aillas	33002	0	C	<del>1087</del>	<del>0,16</del>
Gironde	Aillas	33002	0	C	<del>1190</del>	<del>0,15</del>
Gironde	Aillas	33002	0	C	<del>1191</del>	<del>0,06</del>
Gironde	Aillas	33002	0	C	1194	1,60
Gironde	Aillas	33002	0	C	<del>1196</del>	<del>0,54</del>
Gironde	Aillas	33002	0	C	<del>1197</del>	<del>0,04</del>
Gironde	Aillas	33002	0	C	<del>1198</del>	<del>0,08</del>
Gironde	Aillas	33002	0	C	1200	1,96
Gironde	Aillas	33002	0	C	1202	2,93

**DIRECTION DE PROJET GPSO**  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX  
Téléphone : 05.24.73.88.54

*Uk*



Gironde	Labescou	33212	0	B	56	0,90
Gironde	Labescou	33212	0	B	366	0,88

L'emprise totale du site couvre 14,85 hectares. La liste des parcelles concernées est précisée dans la fiche d'éligibilité annexée, laquelle détaille les caractéristiques du site.

SNCF Réseau vous propose d'étudier la mise en place des aménagements suivants :

- Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guide
- Etrépage / Décapage / Décaissement du sol ou suppression de remblais
- Réensemencement de milieux dégradés, replantation, restauration de haies existantes mais dégradées
- Restauration de corridor écologique
- Abandon ou forte réduction de toute gestion : floc de senescence, autre (à préciser)
- Changement des pratiques culturales par conversion de terres cultivées ou exploitées de manière intensive
- Modification des modalités de fauche et/ou de pâturage ou modification de la gestion des niveaux d'eau
- Mise en place de pratiques de gestion alternatives plus respectueuses des milieux
- Modification des modalités de gestion de la fréquentation humaine
- Intervention sur les drains, rigoles, fossés

Avant de vous présenter une convention d'ORE nous sollicitons votre accord de principe afin de permettre la poursuite des études. C'est dans cette perspective que nous vous invitons à compléter ce qui suit.

**Je soussigné(e), Madame/Monsieur**  
**propriétaire des parcelles cadastrales listées ci-dessus ainsi que mentionnées dans le pré-diagnostic annexé, donne mon accord de principe à la réalisation de mesures compensatoires sur lesdites parcelles, sous réserve de la validation d'une future convention d'ORE proposée par SNCF Réseau.**

**Pour faire et valoir ce que de droit**

*Pour le compte de la Sei Le Houx  
le gérant Yannick Rozio*

Signature *le 16/04/2025*  
*[Signature]*

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma haute considération.

**DIRECTION DE PROJET GPSO**  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX  
Téléphone : 05.24.73.88.54

*Uk*



**Mathieu VERGEZ-PASCAL**  
**Louis GIRARDOT**  
**Notaires Associés**

30, Cours de l'Intendance  
33000 BORDEAUX  
Tél 05 56 48 01 07  
Fax 05 56 81 15 61  
notaires30intendance@notaires.fr

Céline BREYSSE  
Yves-Marie GROUSSIÉ  
Notaires



Nos réf : 1014174 /LG /MR /  
SAS VIGNOBLES JEAN KRESSMANN / CDC BIODIVERSITE

**ATTESTATION**

Aux termes d'un acte reçu par Maître Louis GIRARDOT Notaire Associé de la Société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée « SELARL Mathieu VERGEZ-PASCAL et Louis GIRARDOT notaires associés », titulaire d'un Office Notarial à BORDEAUX (Gironde), 30, Cours de l'Intendance,  
Notaire assistant le VENDEUR,  
Avec le concours à distance, en son office notarial, de Maître Justine CHANTIER, notaire à PARIS (17ème), 128 boulevard de Courcelles, assistant l'ACQUEREUR,  
Il a été constaté la VENTE le 31 mars 2025,

Par la société dénommée **SAS VIGNOBLES JEAN KRESSMANN**, société par actions simplifiée au capital de 1 629 000,00 €, dont le siège est à MARTILLAC (33650), Château Latour Martillac, identifiée au SIREN sous le numéro 332 150 630 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BORDEAUX,

Au profit de la société dénommée **CDC BIODIVERSITE**, société par actions simplifiée à associé unique au capital de 17 475 000,00 €, dont le siège est à PARIS 17ÈME ARRONDISSEMENT (75017), 141 avenue de Cluny, identifiée au SIREN sous le numéro 501 639 587 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS,

De diverses parcelles de diverses natures cadastrales sises à **CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE) (33650)**, lieuxdits « **Devant Langlet** » et « **L'Aygue Bere** »,

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface	Nature
D	2345	DEVANT LANGLET	00 ha 24 a 43 ca	pré marais
D	1272	L AYGUE BERE	00 ha 06 a 20 ca	lagune
D	1273	L AYGUE BERE	00 ha 20 a 20 ca	lagune
D	1274	L AYGUE BERE	00 ha 08 a 00 ca	lagune
D	1275	L AYGUE BERE	00 ha 11 a 80 ca	lagune
D	1276	L AYGUE BERE	00 ha 32 a 40 ca	pré marais
D	1277	L AYGUE BERE	03 ha 04 a 00 ca	pacage + pins
D	1278	L AYGUE BERE	06 ha 88 a 40 ca	pré marais + pins + bois
D	1279	L AYGUE BERE	00 ha 05 a 60 ca	pré marais

D	1280	L AYGUE BERE	00 ha 15 a 20 ca	pré marais
D	1281	L AYGUE BERE	00 ha 21 a 80 ca	pré marais
D	1282	L AYGUE BERE	02 ha 27 a 00 ca	lagune
D	1283	L AYGUE BERE	00 ha 19 a 60 ca	pré marais
D	1284	L AYGUE BERE	06 ha 54 a 80 ca	pins
D	2347	DEVANT LANGLET	03 ha 65 a 03 ca	pacage
D	2349	DEVANT LANGLET	02 ha 38 a 24 ca	pacage + terres
D	2060	L AYGUE BERE	15 ha 27 a 45 ca	prés + pré marais + bois + pins

Total surface : 41 ha 70 a 15 ca

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN à compter du jour de la signature.  
Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les PARTIES déclarant que ce BIEN est entièrement libre de location ou occupation.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A BORDEAUX (Gironde)  
LE 31 MARS 2025

Maître Louis GIRARDOT  
N° de certificat :  
5742F8046C218528D56FC7DD

Fait à BORDEAUX  
Le 31 mars 2025



**Selarl Mathieu VERGEZ-PASCAL et Louis GIRARDOT, Notaires Associés**  
Successeurs de Mes Maigret et Me P-A BIAIS  
Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté  
Tramway: Ligne B - arrêt 'Grand Théâtre' | Parkings Grands-Hommes & Tourny

**ACCORD DE PRINCIPE**

**SITE DE COMPENSATION « 33\_COU\_01 »**

**Cours-les-Bains (Gironde)**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'acquisition de données qui seront nécessaires aux études de conception détaillées du GPSO, SNCF Réseau souhaite conduire des investigations géotechniques de terrain (sondages, instrumentation...) et réaliser les opérations d'archéologie préventive au sein des emprises APS de la ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse. Quatre départements sont concernés : la Gironde (33), le Lot-et-Garonne (47), le Tarn-et-Garonne (82) et la Haute-Garonne (31).

Les travaux liés à ces "investigations préalables" sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement, notamment sur les milieux naturels et les zones humides, justifiant une demande d'autorisation environnementale auprès de l'administration (Dossier DAEI).

Aussi, SNCF Réseau est tenue de mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à compenser les impacts résiduels sur les habitats naturels et les espèces affectés, lorsque ces impacts n'ont pu être évités ou réduits par d'autres mesures en phase de chantier. Plusieurs sites de compensation ont été identifiés comme éligibles, dont celui mentionné ci-dessous.

A ce titre, notre opérateur foncier SEGAT, doit engager une démarche de pré-sécurisation foncière, qui conduira dans un second temps à proposer une promesse d'achat portant sur les terrains que vous possédez. Les parcelles concernées sont listées ci-dessous :

Département	Commune	Code INSEE	Référence cadastrale			Surface
			Préfixe	Section	Numéro	
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	98	0,53
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	99	0,30
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	100	0,53
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	101	0,56
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	102	0,23
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	103	0,61
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	104	0,24
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	105	0,57
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	106	2,77
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	109	2,29
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	110	4,85
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	111	0,34
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	112	10,23
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	122	0,31
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	129	0,84
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	151	0,17

DIRECTION DE PROJET GPSO  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX  
Téléphone : 05.24.73.68.54

Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	132	0,11
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	133	0,84
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	137	1,31
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	138	0,38
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	140	2,28
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	141	2,34
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	142	0,73
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	143	0,19
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	144	1,09
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	145	0,77
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	146	0,06
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	147	4,19
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	148	0,19
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	149	0,01
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	150	0,60
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	151	0,11
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	152	0,88
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	153	0,60
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	154	2,94
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	155	0,78
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	156	0,77
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	157	0,28
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	159	0,55
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	161	1,65
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	162	2,53
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	164	0,08
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	166	2,53
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	459	0,09
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	460	0,69
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	461	0,78
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	519	2,36
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	520	2,28
Gironde	Cours-les-Bains	33137	0	C	522	0,12

L'emprise totale du site couvre 59,909 hectares. La liste des parcelles concernées est précisée dans la fiche d'éligibilité annexée, laquelle détaille les caractéristiques du site.

SNCF Réseau vous propose d'étudier la mise en place des aménagements suivants :

- Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guildes
- Réouverture du milieu par débroussaillage d'espèces ligneuses, abattage d'arbres, etc.
- Abandon ou forte réduction de toute gestion : îlot de sénescence, autre (à préciser)
- Mise en place de pratiques de gestion alternatives plus respectueuses des milieux

Avant de vous présenter une promesse d'achat, nous sollicitons votre accord de principe afin de permettre la poursuite des études. C'est dans cette perspective que nous vous invitons à compléter ce qui suit.


DIRECTION DE PROJET GPSO  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX  
Téléphone : 05.24.73.68.54

Je soussigné(e), Madame/Monsieur  
propriétaire des parcelles cadastrées listées ci-dessus ainsi que mentionnées dans le pré-  
diagnostic annexé, donne mon accord de principe à la réalisation de mesures compensatoires  
sur lesdites parcelles, sous réserve d'un accord sur la promesse d'achat proposée par SNCF  
Réseau.

Pour faire et valoir ce que de droit

Signature

Le 18-04-2025



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma haute considération.

**ACCORD DE PRINCIPE**

**SITE DE COMPENSATION « 33\_SCM\_01, 33\_SCM\_02 »**

**Sainte-Croix-du-Mont (Gironde)**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'acquisition de données qui seront nécessaires aux études de conception détaillées du GPSO, SNCF Réseau souhaite conduire des investigations géotechniques de terrain (sondages, instrumentation...) et réaliser les opérations d'archéologie préventive au sein des emprise APS de la ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse. Quatre départements sont concernés : la Gironde (33), le Lot-et-Garonne (47), le Tarn-et-Garonne (82) et la Haute-Garonne (31).

Les travaux liés à ces "investigations préalables" sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement, notamment sur les milieux naturels et les zones humides, justifiant une demande d'autorisation environnementale auprès de l'administration (Dossier DAEI).

Aussi, SNCF Réseau est tenue de mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à compenser les impacts résiduels sur les habitats naturels et les espèces affectés, lorsque ces impacts n'ont pu être évités ou réduits par d'autres mesures en phase de chantier. Plusieurs sites de compensation ont été identifiés comme éligibles, dont celui mentionné ci-dessous.

À ce titre, notre opérateur foncier SEGAT, doit engager une démarche de pré-sécurisation foncière, qui conduira dans un second temps à proposer une promesse d'achat portant sur les terrains que vous possédez. Les parcelles concernées sont listées ci-dessous :

Département	Commune	Code INSEE	Référence cadastrale			
			Préfixe	Saction	Numéro	Surface
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	1	0,530
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	2	0,243
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	3	0,268
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	326	0,404
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	327	0,622
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	496	0,150
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	497	0,102
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	498	0,105
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	500	0,109
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	501	0,188
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	502	0,113
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	513	0,161
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	514	0,171
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	516	0,065
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	517	0,065
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	530	0,320

**DIRECTION DE PROJET GPSO**  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX  
Téléphone : 05.24.73.68.54



Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	531	0,248
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	532	0,195
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	534	0,422
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	536	0,681
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	558	0,026
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	560	0,063
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	561	0,063
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	562	0,160
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	563	0,612
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	946	1,172
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	947	1,080
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	961	0,297
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	1314	0,246
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	1315	0,666
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	205	0,14
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	210	0,16
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	211	0,06
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	212	0,48
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	216	0,18
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	218	0,05
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	231	0,04
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	232	0,04
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	237	0,03
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	1009	0,03
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	7	0,23
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	9	0,11
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	10	0,52
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	11	0,86
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	558	0,418
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	233	0,0765
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	204	0,1435
Gironde	Sainte-Croix-du-Mont	33392	0	B	1008	0,132

L'emprise totale du site couvre 13,245 hectares. La liste des parcelles concernées est précisée dans la fiche d'éligibilité annexée, laquelle détaille les caractéristiques du site.

SNCF Réseau vous propose d'étudier la mise en place des aménagements suivants :

- Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guildes
- Etrépage / Décapage / Décaissement du sol ou suppression de remblais
- Réensemencement de milieux dégradés, replantation, restauration de haies existantes mais dégradées
- Restauration de corridor écologique
- Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune) complémentaire à une autre mesure C2
- Abandon ou forte réduction de toute gestion : îlot de senescence, autre (à préciser)
- Changement des pratiques culturales par conversion de terres cultivées ou exploitées de manière intensive

**DIRECTION DE PROJET GPSO**  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX  
Téléphone : 05.24.73.68.54



- Modification des modalités de fauche et/ou de pâturage ou modification de la gestion des niveaux d'eau
- Mise en place de pratiques de gestion alternatives plus respectueuses des milieux
- Intervention sur les drains, rigoles, fossés

Avant de vous présenter une promesse d'achat, nous sollicitons votre accord de principe afin de permettre la poursuite des études. C'est dans cette perspective que nous vous invitons à compléter ce qui suit.

Je soussigné(e), Madame/Monsieur *Chagnat Denise*  
propriétaire des parcelles cadastrées listées ci-dessus ainsi que mentionnées dans le pré-diagnostic annexé, donne mon accord de principe à la réalisation de mesures compensatoires sur lesdites parcelles, sous réserve d'un accord sur la promesse d'achat proposée par SNCF Réseau.

Pour faire et valoir ce que de droit

Signature

*Chagnat*

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma haute considération.

**ACCORD DE PRINCIPE**

**SITE DE COMPENSATION «33\_LAN\_04»**

**Landiras (Gironde)**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'acquisition de données qui seront nécessaires aux études de conception détaillées du GPSO, SNCF Réseau souhaite conduire des investigations géotechniques de terrain (sondages, instrumentation...) et réaliser les opérations d'archéologie préventive au sein des emprise APS de la ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse. Quatre départements sont concernés : la Gironde (33), le Lot-et-Garonne (47), le Tarn-et-Garonne (82) et la Haute-Garonne (31).

Les travaux liés à ces "investigations préalables" sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement, notamment sur les milieux naturels et les zones humides, justifiant une demande d'autorisation environnementale auprès de l'administration (Dossier DAE1).

Aussi, SNCF Réseau est tenue de mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à compenser les impacts résiduels sur les habitats naturels et les espèces affectés, lorsque ces impacts n'ont pu être évités ou réduits par d'autres mesures en phase de chantier. Plusieurs sites de compensation ont été identifiés comme éligibles, dont celui mentionné ci-dessous.

A ce titre, notre opérateur foncier SEGAT, doit engager une démarche de pré-sécurisation foncière, qui conduira dans un second temps à proposer une promesse d'achat portant sur les terrains que vous possédez. Les parcelles concernées sont listées ci-dessous :

Département	Commune	Code INSEE	Référence cadastrale			
			Préfixe	Section	Numéro	Surface
Gironde	Landiras	33225	0	G	2	1,389
Gironde	Landiras	33225	0	G	3	1,319
Gironde	Landiras	33225	0	G	4	0,029
Gironde	Landiras	33225	0	G	5	0,781
Gironde	Landiras	33225	0	H	1187	0,667
Gironde	Landiras	33225	0	H	1189	0,336
Gironde	Landiras	33225	0	H	1212	0,180
Gironde	Landiras	33225	0	H	1276	1,345
Gironde	Landiras	33225	0	H	1286	1,668
Gironde	Landiras	33225	0	H	1287	4,182
Gironde	Landiras	33225	0	H	1288	2,313
Gironde	Landiras	33225	0	H	1289	0,562
Gironde	Landiras	33225	0	H	1290	2,271
Gironde	Landiras	33225	0	H	1291	3,521
Gironde	Landiras	33225	0	H	1295	0,237
Gironde	Landiras	33225	0	H	1296	0,743

DIRECTION DE PROJET GPSO  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX  
Téléphone : 05 24 73 68 54

Gironde	Landiras	33225	0	H	1297	5,720
Gironde	Landiras	33225	0	H	1298	0,310
Gironde	Landiras	33225	0	H	1299	0,268
Gironde	Landiras	33225	0	H	1301	0,205
Gironde	Landiras	33225	0	H	1302	0,194
Gironde	Landiras	33225	0	H	1305	5,092
Gironde	Landiras	33225	0	H	1394	0,605
Gironde	Landiras	33225	0	H	1395	1,540
Gironde	Landiras	33225	0	H	1405	0,900
Gironde	Landiras	33225	0	H	2553	8,883

L'emprise totale du site couvre 45,448 hectares. La liste des parcelles concernées est précisée dans la fiche d'éligibilité annexée, laquelle détaille les caractéristiques du site.

SNCF Réseau vous propose d'étudier la mise en place des aménagements suivants :

- Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guide
- Enlèvement / traitement d'espèces exotiques envahissantes (EEE)
- Etrépage / Décapage / Décaissement du sol ou suppression de remblais
- Réensemencement de milieux dégradés, replantation, restauration de haies existantes mais dégradées
- Réouverture du milieu par débroussaillage d'espèces ligneuses, abattage d'arbres, etc.
- Restauration de corridor écologique
- Abandon ou forte réduction de toute gestion : flot de senescence, autre (à préciser)
- Changement des pratiques culturales par conversion de terres cultivées ou exploitées de manière intensive
- Modification des modalités de fauche et/ou de pâturage ou modification de la gestion des niveaux d'eau
- Mise en place de pratiques de gestion alternatives plus respectueuses des milieux
- Modification des modalités de gestion de la fréquentation humaine
- Intervention sur les drains, rigoles, fossés

Avant de vous présenter une promesse d'achat, nous sollicitons votre accord de principe afin de permettre la poursuite des études. C'est dans cette perspective que nous vous invitons à compléter ce qui suit.

DIRECTION DE PROJET GPSO  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX  
Téléphone : 05 24 73 68 54

Je soussigné(e), Madame/Monsieur **Emmanuel VIGNAUD**  
propriétaire des parcelles cadastrées listées ci-dessus ainsi que mentionnées dans le pré-  
diagnostic annexé, donne mon accord de principe à la réalisation de mesures compensatoires  
sur lesdites parcelles, sous réserve d'un accord sur la promesse d'achat proposée par SNCF  
Réseau.

Pour faire et valoir ce que de droit

Signature



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma haute considération.

Convention SAFER / SNCF Réseau signée le 08/03/2024

GPSO - Grand Projet du Sud Ouest

Fiche de mise en réserve foncière technique et financière

Origine : .....	DATE PREVISIONNELLE D'ACQUISITION : 30/04/2024
Département : Landes	Commune(s) : LUBBON
N° DOSSIER : AA 40 23 0066 01 (amiable)	Surface totale : 180 ha 88 a 04 ca

DESIGNATION CADASTRALE : cf. liste jointe

OBSERVATIONS PARTICULIERES : Unité d'exploitation en grande culture, d'un seul tenant, drainée, irriguée, entièrement clôturée et des parcelles en nature de landes et bois, une parcelle de terre grevée d'un bail à construction (E0672), matériel (cf. liste jointe), mise à disposition résiliée à la signature de l'acte authentique.

Distance par rapport au GPSO (axe du tracé) : 17 km

Compensation agricole  environnementale

Avis du Pôle d'évaluation domaniale : soumis (1)  Dispensé (convention relation de confiance)

ELEMENTS DE DECOMPTE :

A - Prix principal d'acquisition (cf. article 6-2-1)

A 1 - FONCIER

A 2 - NON FONCIER : (exemple : Matériel (HT))

A 3 - AUTRES : (exemple : TVA Matériel (20 %))

B - Frais d'acquisition estimés (cf. article 6-2-1)

B 1 - Frais d'acte prévisionnels (barème Bruno Langlois de l'année d'acquisition)

B 2 - Frais annexes (Géomètre, commissions, indemnités...)

C - Rémunération de la SAFER (cf. article 9-5)

10 % ou 15 % de A (avec minimum de 950€/acquisition SAFER)

D - Frais financiers de stockage (2)

6 % annuel sur A+B (estimation 12 mois)

Total du préfinancement sollicité estimé

A+B

(1) : Avis du Pôle d'évaluation domaniale à transmettre à SNCF Réseau

Le prix de rétrocession (= A+B+C+D) sera calculé lors du déstockage des biens.

Il sera susceptible d'être augmenté :

- (2) des frais financiers (D) (décomptés par jour plein, du jour de l'acquisition des biens jusqu'à la date de paiement effectif du préfinancement), indexés selon l'article 9.5.

- de la TVA, selon la législation en vigueur à la date du déstockage des biens mis en réserve.

Des débours pourront être réclamés à l'issue de la rétrocession si des impôts fonciers ont été réglés par la SAFER et si celle-ci n'a pas trouvé de locataires précaires durant la période de stockage.


Bon pour accord,

A Bordeaux

Le 25 Mars 2024

Le maître d'ouvrage (cachet et signature)



SNCF RÉSEAU  
Agence Grand Projet du Sud-Ouest  
17 rue Cabanac - CS 61926  
33081 BORDEAUX CEDEX  
www.gpso.fr -  agence-gpso

**ACCORD DE PRINCIPE**

**SITE DE COMPENSATION « 47\_SMJ\_01 »**

**Sauméjan (Lot-et-Garonne)**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'acquisition de données qui seront nécessaires aux études de conception détaillées du GPSO, SNCF Réseau souhaite conduire des investigations géotechniques de terrain (sondages, instrumentation...) et réaliser les opérations d'archéologie préventive au sein des emprise APS de la ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse. Quatre départements sont concernés : la Gironde (33), le Lot-et-Garonne (47), le Tarn-et-Garonne (82) et la Haute-Garonne (31).

Les travaux liés à ces "investigations préalables" sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement, notamment sur les milieux naturels et les zones humides, justifiant une demande d'autorisation environnementale auprès de l'administration (Dossier DAE1).

Aussi, SNCF Réseau est tenue de mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à compenser les impacts résiduels sur les habitats naturels et les espèces affectés, lorsque ces impacts n'ont pu être évités ou réduits par d'autres mesures en phase de chantier. Plusieurs sites de compensation ont été identifiés comme éligibles, dont celui mentionné ci-dessous.

A ce titre, notre opérateur foncier SEGAT, doit engager une démarche de pré-sécurisation foncière, qui conduira dans un second temps à proposer une convention d'ORE portant sur les terrains que vous possédez. Les parcelles concernées sont listées ci-dessous :

Département	Commune	Code INSEE	Référence cadastrale			
			Préfixe	Section	Numéro	Surface
Lot-et-Garonne	Sauméjan	47286	0	C	104	8,9

L'emprise totale du site couvre 8,9 hectares. La liste des parcelles concernées est précisée dans la fiche d'éligibilité annexée, laquelle détaille les caractéristiques du site.

SNCF Réseau vous propose d'étudier la mise en place des aménagements suivants :

- Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guilda
- Enlèvement / traitement d'espèces exotiques envahissantes (EEE)
- Réouverture du milieu par débroussaillage d'espèces ligneuses, abattage d'arbres, etc.
- Abandon ou forte réduction de toute gestion : îlot de senescence, autre (à préciser)
- Changement des pratiques culturales par conversion de terres cultivées ou exploitées de manière intensive
- Mise en place de pratiques de gestion alternatives plus respectueuses des milieux

**DIRECTION DE PROJET GPSO**  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX.  
Téléphone : 05.24.73.68.54



Avant de vous présenter une convention d'ORE nous sollicitons votre accord de principe afin de permettre la poursuite des études. C'est dans cette perspective que nous vous invitons à compléter ce qui suit.

**Je soussigné(e), Madame/Monsieur**  
**propriétaire des parcelles cadastrées listées ci-dessus ainsi que mentionnées dans le pré-diagnostic annexé, donne mon accord de principe à la réalisation de mesures compensatoires sur les dites parcelles, sous réserve de la validation d'une futur convention d'ORE proposée par SNCF Réseau.**

**Pour faire et valoir ce que de droit**

Signature

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma haute considération.

**DIRECTION DE PROJET GPSO**  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX.  
Téléphone : 05.24.73.68.54





DIRECTION DE PROJET GPSO  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX.  
Téléphone : 05.24.73.68.54

### PROMESSE D'ACHAT

La présente promesse est établie directement entre les parties avec un intermédiaire, sur la base d'un avis du Domaine sur la valeur vénale du bien cédé (art. R.1211-1 à R.1211-8).

Par les présentes, le(s) soussigné(e)(s) :

- **SNCF RESEAU, ATTRIBUTAIRE, AGISSANT AU NOM ET POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT,**  
Société Anonyme au capital de 621 773 700 €, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro B 412 280 737 (SIREN 412 280 737) dont le siège social est à LA PLAINE SAINT DENIS (93210) 15-17 RUE JEAN PHILIPPE RAMEAU  
Représentée par l'Agence Grand Projet du Sud-Ouest, 17, rue Cabanac 33081 BORDEAUX.

Ci-après dénommé « LE PROMETTANT »,

S'engage à acheter les parcelles ci-après désignées au § 1 – identification du bien, appartenant à :

Philippe et Violaine GRIMPREL

Ci-après dénommé « LE BÉNÉFICIAIRE »,

#### 1) Identification du bien

Le bénéficiaire confère au promettant la faculté d'acquérir, les biens immobiliers dont la désignation suit :

Adresse : Lieudit Le Bruc, Sauméjan 47420 - Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan - Lieudit La Gaulasse, 47420 Sauméjan

Code Postal / Commune : 47420 SAUMEJAN

Code INSEE : 47286

Section	Numéro	Adresse - Lieudit	Contenance cadastrale (Ha)	Surface acquise (Ha)
A	415	Lieudit Le Bruc, Sauméjan 47420	4,570	4,570
A	416	Lieudit Le Bruc, Sauméjan 47421	0,532	0,532
A	417	Lieudit Le Bruc, Sauméjan 47422	8,500	8,500
A	418	Lieudit Le Bruc, Sauméjan 47423	5,550	5,550
A	419	Lieudit Le Bruc, Sauméjan 47424	0,264	0,264
A	435	Lieudit Le Bruc, Sauméjan 47425	0,239	0,239
A	436	Lieudit Le Bruc, Sauméjan 47426	2,685	2,685
A	437	Lieudit Le Bruc, Sauméjan 47427	3,150	3,150
A	447	Lieudit Le Bruc, Sauméjan 47428	5,352	5,352
A	448	Lieudit Le Bruc, Sauméjan 47429	6,133	6,133
A	449	Lieudit Le Bruc, Sauméjan 47430	6,293	6,293

Paraphe(s) :

Us P6



A	450	Lieudit Le Bruc, Sauméjan 47431	3,080	3,080
A	451	Lieudit Le Bruc, Sauméjan 47432	0,162	0,162
A	452	Lieudit Le Bruc, Sauméjan 47433	9,690	9,690
A	453	Lieudit Le Bruc, Sauméjan 47433	5,913	5,913
A	454	Lieudit Le Bruc, Sauméjan 47433	0,057	0,057
<b>Total 1</b>			<b>49,328</b>	<b>49,328</b>
A	26	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	0,010	0,010
A	350	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	0,100	0,100
A	351	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	3,700	3,700
A	355	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	0,220	0,220
A	356	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	1,750	1,750
A	357	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	1,230	1,230
A	362	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	1,120	1,120
A	363	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	0,630	0,630
A	364	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	0,710	0,710
A	365	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	0,900	0,900
A	366	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	0,410	0,410
A	382	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	0,110	0,110
A	383	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	2,810	2,810
A	384	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	1,950	1,950
A	385	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	3,400	3,400
A	386	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	4,520	4,520
A	387	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	0,170	0,170
A	391	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	10,100	10,100
A	396	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	7,720	7,720
A	471	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	0,310	0,310
A	473	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	6,970	6,970
A	483	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	0,048	0,048
A	531	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	0,300	0,300
C	26	Lieudit Maubaret, 47420 Sauméjan	0,140	0,140
<b>Total 2</b>			<b>62,17</b>	<b>62,17</b>
A	146	Lieudit La Gaulasse, 47420 Sauméjan	1,060	1,060
A	149	Lieudit La Gaulasse, 47420 Sauméjan	0,200	0,200
A	150	Lieudit La Gaulasse, 47420 Sauméjan	0,240	0,240
A	151	Lieudit La Gaulasse, 47420 Sauméjan	3,330	3,330
<b>Total 3</b>			<b>4,831</b>	<b>4,831</b>
<b>Total global</b>			<b>116,329</b>	<b>116,329</b>

Description :  
Forêt – parcelles agricoles.

#### 2) Déclaration sur l'occupation du bien

Le bénéficiaire déclare que l'immeuble, objet des présentes,

est sa résidence principale,

sera libre de toute location ou occupation au jour de la vente, le promettant faisant son affaire de l'éviction des locataires et occupants du bien qu'il aura régulièrement dénoncés.

#### 3) Modalités de réalisation de la proposition d'achat

Les parties conviennent expressément que la présente proposition d'achat constitue un contrat synallagmatique, chacune d'elles s'engageant à exécuter ses obligations respectives, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une levée d'option.

Les parties conviennent également que la présente proposition d'achat sera formalisée par un acte authentique, lequel interviendra dans les conditions et délais convenus entre elles.

Le promettant  ne sollicite pas  sollicite le concours de son notaire aux formalités préalables

Maitre Grégory de SIMENCOURT

82 bis avenue de Suffren

75015 Paris

Paraphe(s) :

Us P6



#### 4) Origine de propriété

Le bénéficiaire s'oblige à justifier d'une origine de propriété régulière du bien dont il s'agit et à fournir au notaire rédacteur de l'acte authentique tous titres et pièces pour l'établissement de cette origine dans l'acte authentique de vente.

Il déclare que les mutations effectuées, tant à son profit qu'à celui de ses auteurs successifs, ne sont susceptibles d'aucune annulation, rescision, résolution, révocation et, d'une manière générale, d'aucune remise en cause.

#### 5) Servitudes conventionnelles

Le bénéficiaire déclare sous sa responsabilité, que le bien sus-désigné n'est grevé d'aucune servitude autre que celles pouvant résulter de la situation naturelle des lieux, de la loi ou de l'urbanisme et autre que les servitudes conventionnelles ci-après relatées : .....

#### 6) Conditions de la vente éventuelle

La vente, si elle est réalisée, aura lieu sous les conditions ordinaires et de droit en pareille matière et, notamment, sous les conditions suivantes :

##### a) Transfert de propriété

Le transfert de propriété du bien sus-désigné s'effectuera le jour de la signature de l'acte authentique constatant la réitération de la vente.

##### b) Jouissance

Le promettant aura la pleine propriété et la jouissance du bien à compter de la signature de l'acte authentique. Le bénéficiaire s'engage à ce que le terrain soit vide de tout meuble, objet ou encombrant. Un état des lieux sera dressé par un mandataire du promettant au plus tard au jour de la signature de l'acte authentique.

##### c) Conditions générales

Le promettant prendra les biens vendus dans leur état actuel sans pouvoir prétendre à indemnité pour quelque cause que ce soit et, notamment, pour mauvais état du sol ou du sous-sol, mauvais état d'entretien des bâtiments, vétusté, vices ou défauts apparents ou cachés, présence d'amiante ou de plomb, existence d'insectes ou de parasites du bois ou autres défauts quelconques.

Il supportera les servitudes passives de toute nature et profitera de celles actives, à ses risques et périls, sans recours contre le bénéficiaire.

Le promettant paiera, à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année suivant la signature de l'acte chez le notaire, les impôts, contributions et autres charges de toute nature ou à mettre sur les biens objet de la présente promesse et incombant légalement au propriétaire.

Il ne sera pas fait de répartition prorata temporis de l'impôt foncier qui restera dû en totalité par le bénéficiaire pour l'année de signature de l'acte de vente.

##### d) Frais de l'acte de vente

Le promettant paiera tous les frais, droits et émoluments de l'acte de réitération de la vente et de ses suites.

#### 7) Contenance

Les biens immobiliers vendus ne sont pas concernés par les dispositions de l'article 46 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965. En conséquence, la vente a lieu sans garantie de contenance, toute différence entre la contenance éventuellement indiquée et celle réelle, même supérieure à un vingtième devant faire, selon le cas, le profit ou la perte du promettant.

#### 8) Prix de vente

3

Paraphe(s) :

*Mr P6*



La vente en cas de réitération aura lieu moyennant le paiement d'une indemnité ainsi composée :

INDEMNITÉ PRINCIPALE (VALEUR VÉNALE ET PEUPEMENT) : 1 134 208.00€ (Un million cent trente-quatre mille deux cent huit euros)

Cette indemnité sera payée par la comptabilité du notaire, après état des lieux et selon les modalités suivantes :

90 % à la signature de l'acte authentique.

10 % (séquestre) versés :

- o A la signature de l'acte, si l'état des lieux ne révèle pas d'écart par rapport aux conditions énoncées à l'article 6b.
- ou
- o Dans les trois mois de la signature, et après déduction des prestations commandées par le promettant si des écarts ont été révélés par l'état des lieux.

Il est ici précisé que le promettant aura versé la totalité du prix de la vente, augmenté des frais et honoraires, au compte du notaire dès avant la signature de l'acte.

#### 9) Obligations du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'interdit, à compter d'aujourd'hui, tout acte de nature à porter atteinte au droit de propriété, à en déprécier la valeur ou l'usage et à modifier les conditions de jouissance promises au promettant.

Il déclare avoir sa pleine capacité civile de contracter et la libre disposition du bien sus-désigné.

Il s'engage à fournir au rédacteur chargé de dresser l'acte de vente, toutes les pièces justificatives et documents qui lui seront demandés sur son état civil, sa capacité, titres de propriété, permis de construire, certificats d'entretien des cheminées, chaudières, fosses, etc.

Il s'oblige à prendre à ses frais et à rapporter les mainlevées et certificats de radiation de toutes inscriptions qui viendraient à être relevées par l'état devant être requis sur la publication de la vente.

#### 10) Autorisation par le bénéficiaire

Le bénéficiaire autorise dès ce jour le promettant à :

- procéder sur le terrain à tous mesurages et sondages,
- réaliser sur le terrain tous affichages ayant trait à la réalisation de l'opération envisagée,
- faire procéder aux diagnostics environnementaux.

#### 11) Election de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile en leur demeure et siège respectifs.

#### 12) Affirmation de sincérité

Les parties affirment, sous les peines édictées par la loi du 18 avril 1918 (article 1837 du Code général des impôts), que le présent acte exprime l'intégralité du prix convenu et qu'il n'est pas modifié, ni contredit par aucune contre-lettre contenant une variation de ce prix.

Fait à Bordeaux  
en 3 exemplaires originaux

Le 15 avril 2025

4

Paraphe(s) :

*Mr P6*

**LE PROMETTANT:**

Signature précédée du prénom et du nom du signataire, et de la mention « lu et approuvé »

Monsieur Christophe HUAU, directeur du projet Grand projet du Sud-Ouest

*Lu et approuvé*

SNCF RÉSEAU  
Agence Grand Projet du Sud-Ouest  
17 rue Cabanac - CS 61926  
33081 BORDEAUX CEDEX  
www.gpsso.fr - agence-gpsso

**LE BÉNÉFICIAIRE :**

Signature précédée du prénom et du nom du signataire, et de la mention « lu et approuvé »

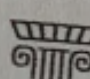
Violaine GRIMPREL

Philippe GRIMPREL

*Violaine*  
*Philippe*

*« lu et approuvé sous réserve  
d'une signature de l'acte  
définitif de vente avant le  
30/09/2025 »*

Offre reçue ce jour le 17 avril 2025 pour un montant net vendeur de 1 081 208€  
(un million quatre-vingt un mille deux cent huit euros) avec en sus des honoraires toutes  
taxes comprises à la charge de l'acquéreur d'un montant de 53 000€ TTC (cinquante trois  
mille euros) selon le mandat de vente signé le même jour.

**EURL POULIN IMMOBILIER**  
8 Rue de Caudéran  
33000 BORDEAUX  
RCS Bordeaux Siret 831 298 987  
Capital Social 17491 euros  
TVA intracommunautaire FR27 831298957

*[Signature]*

5

Paraphe(s) : *Vo PG*

**ACCORD DE PRINCIPE**

**SITE DE COMPENSATION « 47\_FAR\_01 »**

**Anzex - Fargues-sur-Ourbise (Lot-et-Garonne)**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'acquisition de données qui seront nécessaires aux études de conception détaillées du GPSO, SNCF Réseau souhaite conduire des investigations géotechniques de terrain (sondages, instrumentation...) et réaliser les opérations d'archéologie préventive au sein des emprise APS de la ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse. Quatre départements sont concernés : la Gironde (33), le Lot-et-Garonne (47), le Tarn-et-Garonne (82) et la Haute-Garonne (31).

Les travaux liés à ces "investigations préalables" sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement, notamment sur les milieux naturels et les zones humides, justifiant une demande d'autorisation environnementale auprès de l'administration (Dossier DAE1).

Aussi, SNCF Réseau est tenue de mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à compenser les impacts résiduels sur les habitats naturels et les espèces affectés, lorsque ces impacts n'ont pu être évités ou réduits par d'autres mesures en phase de chantier. Plusieurs sites de compensation ont été identifiés comme éligibles, dont celui mentionné ci-dessous.

A ce titre, notre opérateur foncier SEGAT, doit engager une démarche de pré-sécurisation foncière, qui conduira dans un second temps à proposer une promesse d'achat portant sur les terrains que vous possédez. Les parcelles concernées sont listées ci-dessous :

Département	Commune	Code INSEE	Référence cadastrale			
			Préfixe	Section	Numéro	Surface
LotetGaronne	Anzex	47012	0	E	332	1,650
LotetGaronne	Fargues-sur-Ourbise	47093	0	B	1	1,512
LotetGaronne	Fargues-sur-Ourbise	47093	0	B	2	1,085
LotetGaronne	Fargues-sur-Ourbise	47093	0	B	3	1,186
LotetGaronne	Fargues-sur-Ourbise	47093	0	B	4	4,675
LotetGaronne	Fargues-sur-Ourbise	47093	0	B	9	0,594
LotetGaronne	Fargues-sur-Ourbise	47093	0	B	10	0,874
LotetGaronne	Fargues-sur-Ourbise	47093	0	B	14	0,019
LotetGaronne	Fargues-sur-Ourbise	47093	0	B	16	2,263
LotetGaronne	Fargues-sur-Ourbise	47093	0	B	17	0,681
LotetGaronne	Fargues-sur-Ourbise	47093	0	B	18	2,121
LotetGaronne	Fargues-sur-Ourbise	47093	0	B	41	0,027
LotetGaronne	Fargues-sur-Ourbise	47093	0	B	42	5,874
LotetGaronne	Fargues-sur-Ourbise	47093	0	B	46	1,414
LotetGaronne	Fargues-sur-Ourbise	47093	0	B	47	0,081
LotetGaronne	Fargues-sur-Ourbise	47093	0	B	48	0,706

**DIRECTION DE PROJET GPSO**  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX.  
Téléphone : 05.24.73.68.54

LotetGaronne	Fargues-sur-Ourbise	47093	0	B	198	1,144
LotetGaronne	Fargues-sur-Ourbise	47093	0	B	199	1,786
LotetGaronne	Fargues-sur-Ourbise	47093	0	B	201	6,884
LotetGaronne	Fargues-sur-Ourbise	47093	0	B	452	0,133
LotetGaronne	Fargues-sur-Ourbise	47093	0	B	453	0,102
LotetGaronne	Fargues-sur-Ourbise	47093	0	AB	106	5,150

L'emprise totale du site couvre 39,9575 hectares. La liste des parcelles concernées est précisée dans la fiche d'éligibilité annexée, laquelle détaille les caractéristiques du site.

SNCF Réseau vous propose d'étudier la mise en place des aménagements suivants :

- Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guildes
- Enlèvement / traitement d'espèces exotiques envahissantes (EEE)
- Etrépage / Décapage / Décaissement du sol ou suppression de remblais
- Réensemencement de milieux dégradés, replantation, restauration de haies existantes mais dégradées
- Réouverture du milieu par débroussaillage d'espèces ligneuses, abattage d'arbres, etc.
- Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune) complémentaire à une autre mesure C2
- Abandon ou forte réduction de toute gestion : îlot de senescence, autre (à préciser)
- Changement des pratiques culturales par conversion de terres cultivées ou exploitées de manière intensive
- Mise en place de pratiques de gestion alternatives plus respectueuses des milieux
- Modification des modalités de gestion de la fréquentation humaine

Avant de vous présenter une promesse d'achat, nous sollicitons votre accord de principe afin de permettre la poursuite des études. C'est dans cette perspective que nous vous invitons à compléter ce qui suit.

**DIRECTION DE PROJET GPSO**  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX.  
Téléphone : 05.24.73.68.54

**Je soussigné(e), Madame/Monsieur BOURON Xavier ,  
propriétaire des parcelles cadastrées listées ci-dessus ainsi que mentionnées dans le pré-  
diagnostic annexé, donne mon accord de principe à la réalisation de mesures compensatoires  
sur lesdites parcelles, sous réserve d'un accord sur la promesse d'achat proposée par SNCF  
Réseau.**

**Pour faire et valoir ce que de droit**

**Signature**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'X. Bouron', is written over a horizontal line.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma haute considération.

**ACCORD DE PRINCIPE**

**SITE DE COMPENSATION « 47\_MSA\_02 »**

**Montagnac-sur-Auvignon (Lot-et-Garonne)**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'acquisition de données qui seront nécessaires aux études de conception détaillées du GPSO, SNCF Réseau souhaite conduire des investigations géotechniques de terrain (sondages, instrumentation...) et réaliser les opérations d'archéologie préventive au sein des emprise APS de la ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse. Quatre départements sont concernés : la Gironde (33), le Lot-et-Garonne (47), le Tarn-et-Garonne (82) et la Haute-Garonne (31).

Les travaux liés à ces "investigations préalables" sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement, notamment sur les milieux naturels et les zones humides, justifiant une demande d'autorisation environnementale auprès de l'administration (Dossier DAE1).

Aussi, SNCF Réseau est tenue de mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à compenser les impacts résiduels sur les habitats naturels et les espèces affectés, lorsque ces impacts n'ont pu être évités ou réduits par d'autres mesures en phase de chantier. Plusieurs sites de compensation ont été identifiés comme éligibles, dont celui mentionné ci-dessous.

A ce titre, notre opérateur foncier SEGAT, doit engager une démarche de pré-sécurisation foncière, qui conduira dans un second temps à proposer une promesse d'achat portant sur les terrains que vous possédez. Les parcelles concernées sont listées ci-dessous :

Département	Commune	Code INSEE	Référence cadastrale			
			Préfixe	Section	Numéro	Surface
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	18	0,580
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	21	1,465
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	22	1,048
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	23	1,283
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	24	1,460
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	39	0,436
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	41	0,394
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	43	0,167
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	45	0,827
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	50	0,133
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	51	1,677
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	233	1,102
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	234	0,726
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	235	0,985
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	236	0,220
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	238	0,164

**DIRECTION DE PROJET GPSO**  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX.  
Téléphone : 05.24.73.68.54

LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	828	0,547
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	830	0,706
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	832	0,687
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	835	0,022
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	839	0,274
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	842	0,699
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	846	0,548
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	848	1,316
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	861	6,070
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	863	3,824
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	865	2,781
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	994	0,014
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	997	0,257
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	999	0,569
LotetGaronne	Montagnac-sur-Auvignon	47180	0	B	1001	0,197

L'emprise totale du site couvre 31,929 hectares. La liste des parcelles concernées est précisée dans la fiche d'éligibilité annexée, laquelle détaille les caractéristiques du site.

SNCF Réseau vous propose d'étudier la mise en place des aménagements suivants :

- Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guildes
- Enlèvement de dispositifs d'aménagements antérieurs (déconstruction) hors ouvrages en eau
- Réensemencement de milieux dégradés, replantation, restauration de haies existantes mais dégradées
- Restauration de corridor écologique
- Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune) complémentaire à une autre mesure C2
- Abandon ou forte réduction de toute gestion : îlot de senescence, autre (à préciser)
- Changement des pratiques culturales par conversion de terres cultivées ou exploitées de manière intensive
- Modification des modalités de fauche et/ou de pâturage ou modification de la gestion des niveaux d'eau
- Mise en place de pratiques de gestion alternatives plus respectueuses des milieux
- Intervention sur les drains, rigoles, fossés

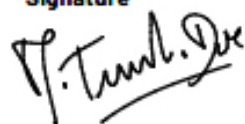
Avant de vous présenter une promesse d'achat, nous sollicitons votre accord de principe afin de permettre la poursuite des études. C'est dans cette perspective que nous vous invitons à compléter ce qui suit.

**DIRECTION DE PROJET GPSO**  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX.  
Téléphone : 05.24.73.68.54

**Je soussigné(e), Madame/Monsieur**  
**propriétaire des parcelles cadastrées listées ci-dessus ainsi que mentionnées dans le pré-**  
**diagnostic annexé, donne mon accord de principe à la réalisation de mesures compensatoires**  
**sur lesdites parcelles, sous réserve d'un accord sur la promesse d'achat proposée par SNCF**  
**Réseau.**

**Pour faire et valoir ce que de droit**

Signature



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma haute considération.

**ACCORD DE PRINCIPE**  
**SITE DE COMPENSATION «47\_CDC\_01»**  
**Caudecoste (LotetGaronne)**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'acquisition de données qui seront nécessaires aux études de conception détaillées du GPSO, SNCF Réseau souhaite conduire des investigations géotechniques de terrain (sondages, instrumentation...) et réaliser les opérations d'archéologie préventive au sein des emprises APS de la ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse. Quatre départements sont concernés : la Gironde (33), le Lot-et-Garonne (47), le Tarn-et-Garonne (82) et la Haute-Garonne (31).

Les travaux liés à ces "investigations préalables" sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement, notamment sur les milieux naturels et les zones humides, justifiant une demande d'autorisation environnementale auprès de l'administration (Dossier DAE1).

Aussi, SNCF Réseau est tenue de mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à compenser les impacts résiduels sur les habitats naturels et les espèces affectés, lorsque ces impacts n'ont pu être évités ou réduits par d'autres mesures en phase de chantier. Plusieurs sites de compensation ont été identifiés comme éligibles, dont celui mentionné ci-dessous.

A ce titre, notre opérateur foncier SEGAT, doit engager une démarche de pré-sécurisation foncière, qui conduira dans un second temps à proposer une promesse d'achat portant sur les terrains que vous possédez. Les parcelles concernées sont listées ci-dessous :

Département	Commune	Code INSEE	Référence cadastrale			
			Préfixe	Section	Numéro	Surface
LotetGaronne	Caudecoste	47060	0	C	139	3,48
LotetGaronne	Caudecoste	47060	0	C	140	0,39
LotetGaronne	Caudecoste	47060	0	C	141	1,22
LotetGaronne	Caudecoste	47060	0	C	143	1,12
LotetGaronne	Caudecoste	47060	0	C	283	0,45
LotetGaronne	Caudecoste	47060	0	C	284	0,31
LotetGaronne	Caudecoste	47060	0	C	285	1,32
LotetGaronne	Caudecoste	47060	0	C	286	0,28
LotetGaronne	Caudecoste	47060	0	C	291	0,65
LotetGaronne	Caudecoste	47060	0	C	302	0,16
LotetGaronne	Caudecoste	47060	0	C	529	0,01
LotetGaronne	Caudecoste	47060	0	C	530	0,63
LotetGaronne	Caudecoste	47060	0	C	531	0,03
LotetGaronne	Caudecoste	47060	0	C	532	0,83
LotetGaronne	Caudecoste	47060	0	C	533	0,02
LotetGaronne	Caudecoste	47060	0	C	534	0,52

DIRECTION DE PROJET GPSO  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX  
Téléphone : 05 24 73 68 54

LotetGaronne	Caudecoste	47060	0	C	535	0,12
LotetGaronne	Caudecoste	47060	0	C	536	2,14
LotetGaronne	Caudecoste	47060	0	C	542	0,51
LotetGaronne	Caudecoste	47060	0	ZA	3	0,35
LotetGaronne	Caudecoste	47060	0	ZA	4	8,58
LotetGaronne	Caudecoste	47060	0	ZA	81	0,34
LotetGaronne	Caudecoste	47060	0	ZA	87	2,18

L'emprise totale du site couvre 23,64 hectares. La liste des parcelles concernées est précisée dans la fiche d'éligibilité annexée, laquelle détaille les caractéristiques du site.

SNCF Réseau vous propose d'étudier la mise en place des aménagements suivants :

- Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guide
- Réensemencement de milieux dégradés, replantation, restauration de haies existantes mais dégradées
- Réouverture du milieu par débroussaillage d'espèces ligneuses, abattage d'arbres, etc.
- Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune) complémentaire à une autre mesure C2
- Abandon ou forte réduction de toute gestion : ilot de senescence, autre (à préciser)
- Effacement de plan d'eau
- Intervention sur les drains, rigoles, fossés

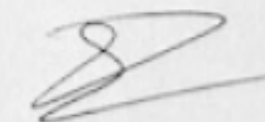
Avant de vous présenter une promesse d'achat, nous sollicitons votre accord de principe afin de permettre la poursuite des études. C'est dans cette perspective que nous vous invitons à compléter ce qui suit.

**Je soussigné(e), Madame/Monsieur**  
**propriétaire des parcelles cadastrées listées ci-dessus ainsi que mentionnées dans le pré-diagnostic annexé, donne mon accord de principe à la réalisation de mesures compensatoires sur lesdites parcelles, sous réserve d'un accord sur la promesse d'achat proposée par SNCF Réseau.**

Pour faire et valoir ce que de droit

M<sup>me</sup> DEREUMAUX

Signature



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma haute considération.

DIRECTION DE PROJET GPSO  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX  
Téléphone : 05 24 73 68 54

**ACCORD DE PRINCIPE**

**SITE DE COMPENSATION - 82\_CAU\_02 -**

**Caumont-Pin (Tarn-et-Garonne)**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'acquisition de données qui seront nécessaires aux études de conception détaillées du GPSO, SNCF Réseau souhaite conduire des investigations géotechniques de terrain (sondages, instrumentation...) et réaliser les opérations d'archéologie préventive au sein des emprises APS de la ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse. Quatre départements sont concernés : la Gironde (33), le Lot-et-Garonne (47), le Tarn-et-Garonne (82) et la Haute-Garonne (31).

Les travaux liés à ces "investigations préalables" sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement, notamment sur les milieux naturels et les zones humides, justifiant une demande d'autorisation environnementale auprès de l'administration (Dossier DAE).

Aussi, SNCF Réseau est tenue de mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à compenser les impacts résiduels sur les habitats naturels et les espèces affectés, lorsque ces impacts n'ont pu être évités ou réduits par d'autres mesures en phase de chantier. Plusieurs sites de compensation ont été identifiés comme éligibles, dont celui mentionné ci-dessous.

A ce titre, notre opérateur foncier SEGAT, doit engager une démarche de pré-sécurisation foncière, qui conduira dans un second temps à proposer une promesse d'achat portant sur les terrains que vous possédez. Les parcelles concernées sont listées ci-dessous :

Département	Commune	Code INSEE	Référence cadastrale			Surface
			Préfixe	Section	Numéro	
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	A	275	1,07
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	A	277	0,69
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	A	500	0,71
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	A	602	0,81
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	A	808	3,94
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	A	809	1,33
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	A	858	0,54
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	A	859	0,15
Tarn-et-Garonne	Pin	82139	0	C	145	0,54
Tarn-et-Garonne	Pin	82139	0	C	156	0,12
Tarn-et-Garonne	Pin	82139	0	C	157	0,63
Tarn-et-Garonne	Pin	82139	0	C	263	0,32
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	10	1,16
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	11	1,92
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	14	0,41
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	15	0,30

DIRECTION DE PROJET GPSO  
17 rue Gabarac  
33001 BORDEAUX  
Téléphone : 06 24 73 68 54



Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	18	0,21
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	18	0,17
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	20	0,38
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	21	0,44
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	23	0,24
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	24	0,27
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	33	0,71
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	34	0,18
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	35	0,18
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	48	0,18
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	49	0,47
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	50	0,66
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	51	0,30
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	55	0,23
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	56	0,38
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	60	0,83
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	65	0,48
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	66	0,18
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	101	0,25
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	104	0,60
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	136	0,39
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	816	0,02
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	818	0,01
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	819	0,02
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	821	0,83
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	864	1,33
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	887	2,25
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	908	1,43
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	969	0,90
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	970	0,56
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	971	0,84
Tarn-et-Garonne	Caumont	82035	0	D	1035	2,24
Tarn-et-Garonne	Pin	82139	0	C	143	2,66
Tarn-et-Garonne	Pin	82139	0	C	144	0,32
Tarn-et-Garonne	Pin	82139	0	C	146	0,14
Tarn-et-Garonne	Pin	82139	0	C	147	0,26
Tarn-et-Garonne	Pin	82139	0	C	155	0,16
Tarn-et-Garonne	Pin	82139	0	C	295	0,04

L'emprise totale du site couvre 35,81 hectares. La liste des parcelles concernées est précisée dans la fiche d'éligibilité annexée, laquelle détaille les caractéristiques du site.

SNCF Réseau vous propose d'étudier la mise en place des aménagements suivants :

- Création ou restauration d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guide
- Réensemencement de milieux dégradés, replantation, restauration de haies existantes mais dégradées
- Réouverture du milieu par débroussaillage d'espèces ligneuses, abattage d'arbres, etc.

DIRECTION DE PROJET GPSO  
17 rue Gabarac  
33001 BORDEAUX  
Téléphone : 06 24 73 68 54



- Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune) complémentaire à une autre mesure C2
- Abandon ou forte réduction de toute gestion : floc de senescence, autre (à préciser)
- Changement des pratiques culturales par conversion de terres cultivées ou exploitées de manière intensive
- Mise en place de pratiques de gestion alternatives plus respectueuses des milieux
- Intervention sur les drains, rigoles, fossés

Avant de vous présenter une promesse d'achat, nous sollicitons votre accord de principe afin de permettre la poursuite des études. C'est dans cette perspective que nous vous invitons à compléter ce qui suit.

**Je soussigné(e), Madame/Monsieur**  
propriétaire des parcelles cadastrées listées ci-dessus ainsi que mentionnées dans le pré-diagnostic annexé, **donne mon accord de principe à la réalisation de mesures compensatoires sur lesdites parcelles, sous réserve d'un accord sur la promesse d'achat proposée par SNCF Réseau.**

**Pour faire et valoir ce que de droit**

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Montagnier', written over a faint circular stamp.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma haute considération.

**ACCORD DE PRINCIPE**  
**SITE DE COMPENSATION « 82\_GRI\_03 »**  
**Commune (Lot-et-Garonne)**

Monsieur,

Dans le cadre de l'acquisition de données qui seront nécessaires aux études de conception détaillées du GPSO, SNCF Réseau souhaite conduire des investigations géotechniques de terrain (sondages, instrumentation...) et réaliser les opérations d'archéologie préventive au sein des emprises APS de la ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse. Quatre départements sont concernés : la Gironde (33), le Lot-et-Garonne (47), le Tarn-et-Garonne (82) et la Haute-Garonne (31).

Les travaux liés à ces "investigations préalables" sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement, notamment sur les milieux naturels et les zones humides, justifiant une demande d'autorisation environnementale auprès de l'administration (Dossier DAE1).

Aussi, SNCF Réseau est tenue de mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à compenser les impacts résiduels sur les habitats naturels et les espèces affectées, lorsque ces impacts n'ont pu être évités ou réduits par d'autres mesures en phase de chantier. Plusieurs sites de compensation ont été identifiés comme éligibles, dont celui mentionné ci-dessous.

A ce titre, notre opérateur foncier SEGAT doit engager une démarche de présécurisation foncière, qui conduira dans un second temps à proposer une convention d'ORE portant sur les terrains que vous possédez. Les parcelles concernées sont listées ci-dessous :

Département	Commune	Code INSEE	Référence cadastrale		
			Préfixe	Section	Numéro

Département	Commune	Code INSEE	Référence cadastrale		
			Préfixe	Section	Numéro
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	502
Tarn-et-Garonne	Verdun-sur-Garonne	82190	000	ZV	58
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	1001
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	1002
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	1003
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	888
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	1006
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	1008
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	648
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	647
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	646
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	642
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	641
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	689
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	720
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	962
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	964
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	966
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	736
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	687
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	969
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	499
Tarn-et-Garonne	Verdun-sur-Garonne	82190	000	ZV	53
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	813
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	812
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	811
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	810
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	730
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	738
Tarn-et-Garonne	Grisolles	82075	000	D	737
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	536
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	539
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	577
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	578
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	597
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	600
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	769
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	498
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	925
Tarn-et-Garonne	Verdun-sur-Garonne	82190	000	ZT	9
Tarn-et-Garonne	Verdun-sur-Garonne	82190	000	ZV	6
Tarn-et-Garonne	Verdun-sur-Garonne	82190	000	ZV	11
Tarn-et-Garonne	Verdun-sur-Garonne	82190	000	ZV	12
Tarn-et-Garonne	Verdun-sur-Garonne	82190	000	ZV	13
Tarn-et-Garonne	Verdun-sur-Garonne	82190	000	ZV	14
Tarn-et-Garonne	Verdun-sur-Garonne	82190	000	ZV	38
Tarn-et-Garonne	Verdun-sur-Garonne	82190	000	ZV	51
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	494
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	492
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	491
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	490
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	481
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	495
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	1046
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	1045
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	1043
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	1041
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	1038
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	1035
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	1034
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	1032

L'emprise totale du site couvre 81,96 hectares. La liste des parcelles concernées est précisée dans la fiche d'éligibilité annexée, laquelle détaille les caractéristiques du site.

SNCF Réseau vous propose d'étudier la mise en place des aménagements suivants :

- Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guildes ;
- Enlèvement / traitement d'espèces exotiques envahissantes (EEE) ;
- Réensemencement de milieux dégradés, replantation, restauration de haies existantes, mais dégradées ;
- Restauration de corridor écologique ;
- Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune) complémentaire à une autre mesure C2 ;

DIRECTION DE PROJET GPSO

17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX.  
Téléphone : 05.24.73.68.54

*1/1*  
DIRECTION DE PROJET GPSO  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX.  
Téléphone : 05.24.73.68.54

*1/1*  
*1/1*



- Abandon ou forte réduction de toute gestion : îlot de senescence ;
- Changement des pratiques culturales par conversion de terres cultivées ou exploitées de manière intensive.

Avant de vous présenter une convention d'ORE nous sollicitons votre accord de principe afin de permettre la poursuite des études. C'est dans cette perspective que nous vous invitons à compléter ce qui suit.

**Je soussigné(e), Marcel et Sylvie JAYR, propriétaire des parcelles cadastrées listées ci-dessus ainsi que mentionnées dans le pré diagnostic annexé, donne mon accord de principe à la réalisation de mesures compensatoires sur lesdites parcelles, sous réserve de la validation d'une future convention d'ORE proposée par SNCF Réseau.**

**Pour faire et valoir ce que de droit**

*Je fais valoir ce que de droit*

Signature

*M/J* *M/J*

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma haute considération.

**ACCORD DE PRINCIPE**  
**SITE DE COMPENSATION « 82\_GRI\_03 »**  
**Commune (Lot-et-Garonne)**

Monsieur,

Dans le cadre de l'acquisition de données qui seront nécessaires aux études de conception détaillées du GPSO, SNCF Réseau souhaite conduire des investigations géotechniques de terrain (sondages, instrumentation...) et réaliser les opérations d'archéologie préventive au sein des emprises APS de la ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse. Quatre départements sont concernés : la Gironde (33), le Lot-et-Garonne (47), le Tarn-et-Garonne (82) et la Haute-Garonne (31).

Les travaux liés à ces "investigations préalables" sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement, notamment sur les milieux naturels et les zones humides, justifiant une demande d'autorisation environnementale auprès de l'administration (Dossier DAE1).

Aussi, SNCF Réseau est tenue de mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à compenser les impacts résiduels sur les habitats naturels et les espèces affectées, lorsque ces impacts n'ont pu être évités ou réduits par d'autres mesures en phase de chantier. Plusieurs sites de compensation ont été identifiés comme éligibles, dont celui mentionné ci-dessous.

A ce titre, notre opérateur foncier SEGAT doit engager une démarche de présécurisation foncière, qui conduira dans un second temps à proposer une convention d'ORE portant sur les terrains que vous possédez. Les parcelles concernées sont listées ci-dessous :

Département	Commune	Code INSEE	Référence cadastrale		
			Préfixe	Section	Numéro

DIRECTION DE PROJET GPSO  
17 rue Cabanac  
33 081 BORDEAUX.  
Téléphone : 05.24.73.68.54

*DOJ* *M/J*



Département	Commune	Code INSEE		Référence cadastrale	
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	502
Tarn-et-Garonne	Verdun-sur-Garonne	82190	000	ZV	58
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	1001
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	1002
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	1003
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	688
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	1006
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	1008
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	648
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	647
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	646
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	642
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	641
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	689
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	729
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	962
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	964
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	966
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	736
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	687
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	969
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	499
Tarn-et-Garonne	Verdun-sur-Garonne	82190	000	ZV	53
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	813
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	812
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	811
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	810
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	739
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	738
Tarn-et-Garonne	Grisoilles	82075	000	D	737
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	536
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	539
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	577
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	578
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	597
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	600
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	769
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	498
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	925
Tarn-et-Garonne	Verdun-sur-Garonne	82190	000	ZT	9
Tarn-et-Garonne	Verdun-sur-Garonne	82190	000	ZV	6
Tarn-et-Garonne	Verdun-sur-Garonne	82190	000	ZV	11
Tarn-et-Garonne	Verdun-sur-Garonne	82190	000	ZV	12
Tarn-et-Garonne	Verdun-sur-Garonne	82190	000	ZV	13
Tarn-et-Garonne	Verdun-sur-Garonne	82190	000	ZV	14
Tarn-et-Garonne	Verdun-sur-Garonne	82190	000	ZV	38
Tarn-et-Garonne	Verdun-sur-Garonne	82190	000	ZV	51
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	494
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	492
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	491
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	490
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	481
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	495
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	1046
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	1045
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	1043
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	1041
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	1038
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	1035
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	1034
Tarn-et-Garonne	Aucamville	82005	000	B	1032

L'emprise totale du site couvre 81,96 hectares. La liste des parcelles concernées est précisée dans la fiche d'éligibilité annexée, laquelle détaille les caractéristiques du site.

SNCF Réseau vous propose d'étudier la mise en place des aménagements suivants :

- Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guildes ;
- Enlèvement / traitement d'espèces exotiques envahissantes (EEE) ;
- Réensemencement de milieux dégradés, replantation, restauration de haies existantes, mais dégradées ;
- Restauration de corridor écologique ;
- Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune) complémentaire à une autre mesure C2 ;

DIRECTION DE PROJET GPSO  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX.  
Téléphone : 05.24. 73.68.54

DOJ  
ff



**ACCORD DE PRINCIPE**

**SITE DE COMPENSATION « 82-CSR-01 »**

**Commune (Lot-et-Garonne)**

Monsieur,

Dans le cadre de l'acquisition de données qui seront nécessaires aux études de conception détaillées du GPSO, SNCF Réseau souhaite conduire des investigations géotechniques de terrain (sondages, instrumentation...) et réaliser les opérations d'archéologie préventive au sein des emprises APS de la ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse. Quatre départements sont concernés : la Gironde (33), le Lot-et-Garonne (47), le Tarn-et-Garonne (82) et la Haute-Garonne (31).

Les travaux liés à ces "investigations préalables" sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement, notamment sur les milieux naturels et les zones humides, justifiant une demande d'autorisation environnementale auprès de l'administration (Dossier DAE1).

Aussi, SNCF Réseau est tenue de mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à compenser les impacts résiduels sur les habitats naturels et les espèces affectées, lorsque ces impacts n'ont pu être évités ou réduits par d'autres mesures en phase de chantier. Plusieurs sites de compensation ont été identifiés comme éligibles, dont celui mentionné ci-dessous.

A ce titre, notre opérateur foncier SEGAT doit engager une démarche de pré sécurisation foncière, qui conduira dans un second temps à proposer une convention d'ORE portant sur les terrains que vous possédez. Les parcelles concernées sont listées ci-dessous :

Département	Commune	Code INSEE	Référence cadastrale		
			Préfixe	Section	Numéro
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	1512
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	238
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	239
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	240
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	241
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	242
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	243
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	244
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	245
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	246
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	274
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	280
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	359
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	360
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	361
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	362
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	363
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	364
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	365
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	366
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	377
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	378
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	379

DIRECTION DE PROJET GPSO  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX.  
Téléphone : 05.24.73.68.54

J.S

Département	Commune	Code INSEE	Référence cadastrale		
			Préfixe	Section	Numéro
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	380
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	394
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	395
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	404
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	405
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	406
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	407
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	1506
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	1508
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	1511
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	1515
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	1518
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	1520
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	1521
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	1523
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	1525
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	1529
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	1533
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	1535
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	1540
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	1545
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	1548
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	1561
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	1690
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	1691
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	1692
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	1905
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	1907
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	2177
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	2178
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	2179
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	2181
Tarn-et-Garonne	Castelsarrasin	82033	000	G	2182

L'emprise totale du site couvre 36,5 hectares. La liste des parcelles concernées est précisée dans la fiche d'éligibilité annexée, laquelle détaille les caractéristiques du site.

SNCF Réseau vous propose d'étudier la mise en place des aménagements suivants :

- Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guildes ;
- Enlèvement de dispositifs d'aménagements antérieurs (déconstruction) hors ouvrages en eau ;
- Enlèvement / traitement d'espèces exotiques envahissantes (EEE) ;
- Etrépage / Décapage / Décaissement du sol ou suppression de remblais ;
- Réensemencement de milieux dégradés, replantation, restauration de haies existantes mais dégradées ;
- Réouverture du milieu par débroussaillage d'espèces ligneuses, abattage d'arbres, etc.
- Restauration de corridor écologique ;
- Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune) complémentaire à une autre mesure C2 ;
- Changement des pratiques culturales par conversion de terres cultivées ou exploitées de manière intensive ;

DIRECTION DE PROJET GPSO  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX  
Téléphone : 05.24.73.68.54


J.S

- Mise en place de pratiques de gestion alternatives plus respectueuses des milieux ;
- Intervention sur les drains, rigoles, fossés.

**Avant de vous présenter une convention d'ORE nous sollicitons votre accord de principe afin de permettre la poursuite des études.** C'est dans cette perspective que nous vous invitons à compléter ce qui suit.

Je soussigné(e) **SUBIRA Jérôme**  
propriétaire des parcelles cadastrées listées ci-dessus ainsi que mentionnées dans le pré diagnostic annexé, donne mon accord de principe à la réalisation de mesures compensatoires sur lesdites parcelles, sous réserve de la validation d'une future convention d'ORE proposée par SNCF Réseau.

Pour faire et valoir ce que de droit

Castelbarnain le 15/04/2025 **Signature** 

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma haute considération.

**ACCORD DE PRINCIPE**

**SITE DE COMPENSATION « 82\_EPL\_01 »**

**Espalais (Tarn-et-Garonne)**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'acquisition de données qui seront nécessaires aux études de conception détaillées du GPSO, SNCF Réseau souhaite conduire des investigations géotechniques de terrain (sondages, instrumentation...) et réaliser les opérations d'archéologie préventive au sein des emprises APS de la ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse. Quatre départements sont concernés : la Gironde (33), le Lot-et-Garonne (47), le Tarn-et-Garonne (82) et la Haute-Garonne (31).

Les travaux liés à ces "investigations préalables" sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement, notamment sur les milieux naturels et les zones humides, justifiant une demande d'autorisation environnementale auprès de l'administration (Dossier DAE1).

Aussi, SNCF Réseau est tenue de mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à compenser les impacts résiduels sur les habitats naturels et les espèces affectés, lorsque ces impacts n'ont pu être évités ou réduits par d'autres mesures en phase de chantier. Plusieurs sites de compensation ont été identifiés comme éligibles, dont celui mentionné ci-dessous.

A ce titre, notre opérateur foncier SEGAT, doit engager une démarche de pré-sécurisation foncière, qui conduira dans un second temps à proposer une promesse d'achat portant sur les terrains que vous possédez. Les parcelles concernées sont listées ci-dessous :

Département	Commune	Code INSEE	Référence cadastrale			
			Préfixe	Section	Numéro	Surface
TarnetGaronne	Espalais	82054	0	B	138	0,11
TarnetGaronne	Espalais	82054	0	B	139	3,44
TarnetGaronne	Espalais	82054	0	B	618	0,10
TarnetGaronne	Espalais	82054	0	B	621	0,78

L'emprise totale du site couvre 4,4383 hectares. La liste des parcelles concernées est précisée dans la fiche d'éligibilité annexée, laquelle détaille les caractéristiques du site.

SNCF Réseau vous propose d'étudier la mise en place des aménagements suivants :

- Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guildes
- Enlèvement / traitement d'espèces exotiques envahissantes (EEE)
- Réouverture du milieu par débroussaillage d'espèces ligneuses, abattage d'arbres, etc.
- Restauration de corridor écologique

- Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune) complémentaire à une autre mesure C2
- Abandon ou forte réduction de toute gestion : îlot de senescence, autre (à préciser)
- Effacement de plan d'eau
- Intervention sur les drains, rigoles, fossés

Avant de vous présenter une promesse d'achat, nous sollicitons votre accord de principe afin de permettre la poursuite des études. C'est dans cette perspective que nous vous invitons à compléter ce qui suit.

Je soussigné(e), Madame/Monsieur propriétaire des parcelles cadastrées listées ci-dessus ainsi que mentionnées dans le pré-diagnostic annexé, donne mon accord de principe à la réalisation de mesures compensatoires sur lesdites parcelles, sous réserve d'un accord sur la promesse d'achat proposée par SNCF Réseau.

Pour faire et valoir ce que de droit

Signature

N. PUPPAZ  
*[Signature]*

N. RATOUQUI  
*[Signature]*

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma haute considération.

Mme FATE  
*[Signature]*

## FICHE DE MISE EN RESERVE FONCIERE

Convention de concours technique pour la mise en œuvre de réserves foncières pour la réalisation du GPSO  
Safer Occitanie/SNCF Réseau  
Signée le 25/7/2024

Commune de MONTECH - Dossier n° AA 82 24 0034 01  
Attribution à SNCF Réseau validée au CTD du 29/04/2025

### SITUATION GEOGRAPHIQUE DU FONDS

COMMUNE(S)	MONTECH
DÉPARTEMENT(S)	82
ACCÈS	Route
RESPONSABLE EN CHARGE DU SUIVI DE L'OPERATION FONCIERE	Nolwenn DINEL

### OPERATION

TYPE D'OPERATION	Acquisition amiable
------------------	---------------------

### DESCRIPTIF DU FONDS

SUPERFICIE DE LA PROPRIÉTÉ	9 ha 58 a 80 ca
PRIX DE RETROCESSION (HT)	-
DESTINATION DU FONDS	Mesures compensatoires environnementales
DESCRIPTION	Parcelle enfrichée en zone humide recouverte d'arbrisseaux et d'arbres. La présence de Sérapias en cœur ( <i>Serapias cordigera</i> ) a été détectée. Une partie de la parcelle (4 ha 94 a environ) est classée en zone UXb du document d'urbanisme.
BÂTIMENT (S)	Néant
CONDITIONS PARTICULIERES	Néant
SITUATION LOCATIVE	Libre de toute occupation ou location
DROITS À PRODUIRE	Néant
RÉSERVES ET SERVITUDES	Néant
AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Néant
URBANISME	A et UXb (4 ha 94 a environ sur la parcelle ZL 9)
ORIENTATION DU BIEN	Mesures compensatoires environnementales

### STOCK SAFER/ACQUISITION

- Achat  
 Bon pour mise en réserve

### MODE DE FINANCEMENT SI STOCKAGE SAFER

- Préfinancement par SNCF Réseau  
 Avance par la SAFER

### MODALITÉ DE PUBLICITÉ

- Avant la mise en stock en cas d'orientation environnementale  
 En sortie de stock

### AVIS SAFER

Avis CTD :  le 29/04/2025  
Avis CDG Agriculture :  le 14/05/2025  
Avis CDG Finances :  le 10/04/2025

Fait à Montauban  
Le 20/06/25

Signature Safer Occitanie :



**ACCORD DE PRINCIPE**

**SITE DE COMPENSATION « 31\_LAU\_01 »**

**Launaguet (Haute-Garonne)**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'acquisition de données qui seront nécessaires aux études de conception détaillées du GPSO, SNCF Réseau souhaite conduire des investigations géotechniques de terrain (sondages, instrumentation...) et réaliser les opérations d'archéologie préventive au sein des emprises APS de la ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse. Quatre départements sont concernés : la Gironde (33), le Lot-et-Garonne (47), le Tarn-et-Garonne (82) et la Haute-Garonne (31).

Les travaux liés à ces "investigations préalables" sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement, notamment sur les milieux naturels et les zones humides, justifiant une demande d'autorisation environnementale auprès de l'administration (Dossier DAE1).

Aussi, SNCF Réseau est tenue de mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à compenser les impacts résiduels sur les habitats naturels et les espèces affectés, lorsque ces impacts n'ont pu être évités ou réduits par d'autres mesures en phase de chantier. Plusieurs sites de compensation ont été identifiés comme éligibles, dont celui mentionné ci-dessous.

A ce titre, notre opérateur foncier SEGAT, doit engager une démarche de pré-sécurisation foncière, qui conduira dans un second temps à proposer une promesse d'achat portant sur les terrains que vous possédez. Les parcelles concernées sont listées ci-dessous :

Département	Commune	Code INSEE	Référence cadastrale			
			Préfixe	Section	Numéro	Surface
Haute-Garonne	Launaguet	31282	000	AP	109	0,6327
Haute-Garonne	Launaguet	31282	000	AP	124	1,3501
Haute-Garonne	Launaguet	31282	000	AP	111	0,1575
Haute-Garonne	Launaguet	31282	000	AP	110	7,7840
Haute-Garonne	Launaguet	31282	000	AP	113	10,8626
Haute-Garonne	Launaguet	31282	000	AP	112	1,4432

L'emprise totale du site couvre 22,2301 hectares. La liste des parcelles concernées est précisée dans la fiche d'éligibilité annexée, laquelle détaille les caractéristiques du site.

SNCF Réseau vous propose d'étudier la mise en place des aménagements suivants :

- Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guilda
- Enlèvement de dispositifs d'aménagements antérieurs (déconstruction) hors ouvrages en eau

**DIRECTION DE PROJET GPSO**  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX.  
Téléphone : 05.24.73.68.54



- Réensemencement de milieux dégradés, replantation, restauration de haies existantes mais dégradées
- Aménagement ponctuel (abris ou gîtes artificiels pour la faune) complémentaire à une autre mesure C2
- Abandon ou forte réduction de toute gestion : îlot de sénescence, autre (à préciser)
- Modification des modalités de fauche et/ou de pâturage ou modification de la gestion des niveaux d'eau
- Nettoyage des déchets

Avant de vous présenter une promesse d'achat, nous sollicitons votre accord de principe afin de permettre la poursuite des études. C'est dans cette perspective que nous vous invitons à compléter ce qui suit.

**Je soussigné(e), Madame/Monsieur propriétaire des parcelles cadastrées listées ci-dessus ainsi que mentionnées dans le pré-diagnostic annexé, donne mon accord de principe à la réalisation de mesures compensatoires sur lesdites parcelles, sous réserve d'un accord sur la promesse d'achat proposée par SNCF Réseau.**

**Pour faire et valoir ce que de droit**

**Signature**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma haute considération.

**DIRECTION DE PROJET GPSO**  
17 rue Cabanac  
33081 BORDEAUX.  
Téléphone : 05.24.73.68.54



 *Juliette ARAUJO*

✓ Signé et certifié par [yousign](#) 

 *Claire ARAUJO*

✓ Signé et certifié par [yousign](#) 

 *Marie ARAUJO*

✓ Signé et certifié par [yousign](#) 

 *Julie ROBERT*

✓ Signé et certifié par [yousign](#) 

 *Laurence LEGRAND*

✓ Signé et certifié par [yousign](#) 

 *Paul ATLAN*

✓ Signé et certifié par [yousign](#) 

 *Sophie LOUSKY*

✓ Signé et certifié par [yousign](#) 

**ACCORD DE PRINCIPE**  
**SITE DE COMPENSATION « 31\_LEB\_01 »**  
**Born (Haute-Garonne)**

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'acquisition de données qui seront nécessaires aux études de conception détaillées du GPSO, SNCF Réseau souhaite conduire des investigations géotechniques de terrain (sondages, instrumentation...) et réaliser les opérations d'archéologie préventive au sein des emprises APS de la ligne nouvelle entre Bordeaux et Toulouse. Quatre départements sont concernés : la Gironde (33), le Lot-et-Garonne (47), le Tarn-et-Garonne (82) et la Haute-Garonne (31).

Les travaux liés à ces "investigations préalables" sont susceptibles d'avoir des incidences sur l'environnement, notamment sur les milieux naturels et les zones humides, justifiant une demande d'autorisation environnementale auprès de l'administration (Dossier DAE1).

Aussi, SNCF Réseau est tenue de mettre en œuvre un certain nombre de mesures destinées à compenser les impacts résiduels sur les habitats naturels et les espèces affectés, lorsque ces impacts n'ont pu être évités ou réduits par d'autres mesures en phase de chantier. Plusieurs sites de compensation ont été identifiés comme éligibles, dont celui mentionné ci-dessous.

A ce titre, notre opérateur foncier SEGAT, doit engager une démarche de pré-sécurisation foncière, qui conduira dans un second temps à proposer une promesse d'achat portant sur les terrains que vous possédez. Les parcelles concernées sont listées ci-dessous :

Département	Commune	Code INSEE	Référence cadastrale			
			Préfixe	Section	Numéro	Surface
Haute-Garonne	Born	31077	000	D	246	2,1030
Haute-Garonne	Born	31077	000	D	248	0,91
Haute-Garonne	Born	31077	000	D	250	0,222
Haute-Garonne	Born	31077	000	D	254	0,8160
Haute-Garonne	Born	31077	000	D	279	0,121
Haute-Garonne	Born	31077	000	D	419	0,0575
Haute-Garonne	Born	31077	000	D	421	0,1310
Haute-Garonne	Born	31077	000	D	423	1,31
Haute-Garonne	Born	31077	000	D	470	0,1005
Haute-Garonne	Born	31077	000	D	472	0,20
Haute-Garonne	Born	31077	000	D	474	0,4792
Haute-Garonne	Born	31077	000	D	476	0,0669
Haute-Garonne	Born	31077	000	D	478	0,1328

**DIRECTION DE PROJET GPSO**  
17 rue Cabanes  
33081 BORDEAUX,  
Téléphone : 05.24.73.68.54



L'emprise totale du site couvre 6,6499 hectares. La liste des parcelles concernées est précisée dans la fiche d'éligibilité annexée, laquelle détaille les caractéristiques du site.

SNCF Réseau vous propose d'étudier la mise en place des aménagements suivants :

- Création ou renaturation d'habitats et d'habitats favorables aux espèces cibles et à leur guide
- Réensemencement de milieux dégradés, replantation, restauration de haies existantes mais dégradées
- Restauration de corridor écologique
- Changement des pratiques culturales par conversion de terres cultivées ou exploitées de manière intensive
- Modification des modalités de fauche et/ou de pâturage ou modification de la gestion des niveaux d'eau

Avant de vous présenter une promesse d'achat, nous sollicitons votre accord de principe afin de permettre la poursuite des études. C'est dans cette perspective que nous vous invitons à compléter ce qui suit.

**Je soussigné(e), Madame/Monsieur** ,  
**propriétaire des parcelles cadastrées listées ci-dessus ainsi que mentionnées dans le pré-diagnostic annexé, donne mon accord de principe à la réalisation de mesures compensatoires sur lesdites parcelles, sous réserve d'un accord sur la promesse d'achat proposée par SNCF Réseau.**

**Pour faire et valoir ce que de droit**

Signature

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma haute considération.

**DIRECTION DE PROJET GPSO**  
17 rue Cabanes  
33081 BORDEAUX,  
Téléphone : 05.24.73.68.54



## FICHE DE MISE EN RESERVE FONCIERE

Convention de concours technique pour la mise en œuvre de réserves foncières pour la réalisation du GPSO  
Safer Occitanie/SNCF Réseau  
Signée le 25/7/2024

Communes de LABASTIDE ST PIERRE et ORGUEIL - Dossiers n° AA 82 24 0222 02  
et AA 82 24 0200 01  
Attribution à SNCF Réseau validée au CTD du 29/04/2025

### SITUATION GEOGRAPHIQUE DU FONDS

COMMUNE(S)	LABASTIDE ST PIERRE et ORGUEIL
DÉPARTEMENT(S)	82
ACCÈS	Voie publique
RESPONSABLE EN CHARGE DU SUIVI DE L'OPERATION FONCIERE	Notwenn DINEL

### OPERATION

TYPE D'OPERATION	Acquisition amiable
------------------	---------------------

### DESCRRIPTIF DU FONDS

Faute de garantie de bonne fin sur la totalité du bien, la vente pourra être annulée.

SUPERFICIE DE LA PROPRIÉTÉ	73 ha 12 a 59 ca
PRIX DE RETROCESSION HT	
DESTINATION DU FONDS	Agricole
DESCRIPTION	<p>La propriété est constituée d'un îlot plat, accessible par la route et située dans l'AOP Fronton. Les parcelles sont exploitées en grandes cultures et irrigables par un puit (35 m<sup>3</sup>/h) et par l'ASA DE BRASCOU (27 m<sup>3</sup>/h).</p> <p>La propriété est située à 3.5 km environ du fuseau de la future LGV.</p> <p>Les parcelles sont actuellement exploitées par bail SAFER. Les exploitants pourraient potentiellement être intéressés pour continuer à exploiter tout en s'engageant à respecter une gestion agroenvironnementale du site.</p>

BÂTIMENT (S)	Néant
CONDITIONS PARTICULIERES	Néant
SITUATION LOCATIVE	Libre de toute occupation ou location
DROITS À PRODUIRE	DPB cédés avec les terres
RÉSERVES ET SERVITUDES	Néant
AGRICULTURE BIOLOGIQUE	Non
URBANISME	Zone A et N du PLU
ORIENTATION DU BIEN	Agricole dans le cadre des MCE
DISTANCE DU TRACE LGV	3.5 km environ du fuseau
PERIMETRE D'AMENAGEMENT FONCIER PROPOSÉ	Périmètre n°7 en partie

### MODE DE FINANCEMENT SI STOCKAGE SAFER

- Préfinancement par SNCF Réseau  
 Avance par la SAFER

### MODALITÉ DE PUBLICITÉ

- Avant la mise en stock en cas d'orientation environnementale  
 En sortie de stock

### AVIS SAFER

Avis CTD :  le 29/04/2025  
Avis CDG Agriculture :  le 14/05/2025  
Avis CDG Finances :  le 11/04/2025

Fait à Nantoube  
Le 20/06/25

Signature Safer Occitanie :

